



Project no. **SSPE-CT-2004-502457**

Project acronym : : **EU-MED AGPOL**

Project full name :

**Impacts of agricultural trade liberalization between the EU
and Mediterranean countries**

Instrument type : Specific Targeted Project

Priority name : 8.1 Policy-oriented research

**Deliverable D18
Tunisian production and export potential for olive oil**

Expert Panel Analysis

Due date of deliverable: November 2005
Actual submission date: September 2006

Start date of project: 01 March 2004

Duration: 36 months

Organisation name of lead contractor for this deliverable :
CIHEAM-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAM-M France)

Project co-funded by the European Commission within the Sixth Framework Programme (2002-2006)		
Dissemination Level		
PU	Public	PU
PP	Restricted to other programme participants (including the Commission Services)	
RE	Restricted to a group specified by the consortium (including the Commission Services)	
CO	Confidential, only for members of the consortium (including the Commission Services)	

Report submitted by

Boubaker KARRAY

Ministère de l'agriculture, de l'environnement
et des ressources hydrauliques

Institut de l'olivier

Sfax - Tunisia

Remerciements

Cette recherche est menée à terme grâce à l'appui des 24 experts choisis auxquels je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance. Malgré leurs occupations, ils ont participé activement à la réalisation des objectifs de cette recherche. Ils ont déployé un effort exceptionnel de création d'informations, de jugements et d'évaluations à travers les réponses qu'ils ont formulées lors des deux tours d'enquête. Les suggestions, les justifications et les explications qu'ils ont proposées au niveau de toutes les questions ont assuré une objectivité des résultats obtenus.

Table des matières

	Page
Introduction générale	8
1. Cadre et objectif du travail	9
2. La filière huile d'olive en Tunisie: quelles performances à l'horizon 2015?	9
Méthodologie	14
1. La méthode SWOT	15
2. La méthode DELPHI	16
3. Mise en œuvre des deux méthodes	18
3.1 Définition de la problématique et des objectifs de la recherche	19
3.2 Choix des experts	19
3.3 Identification préliminaire des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces déterminantes des performances de la filière huile d'olive en Tunisie.	21
3.4 Conception et administration des questionnaires et traitement statistique des résultats.	21
Résultats	25
1. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) déterminantes des performances de la filière huile d'olive en Tunisie.	26
1.1 Les forces	26
1.2 Les faiblesses	32
1.3 Les opportunités	33
1.4 Les menaces	40
2. Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années	47
2.1 Estimation de la production d'huile d'olive en Tunisie au cours des 5 et 10 prochaines années.	47
2.2 Estimation des exportations d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années.	49

2.2.1	Scénarios de libéralisation partielle	49
2.2.2	Scénario de libéralisation totale	57
Conclusion		60
Références bibliographiques		67
Annexes		72

Liste des tableaux

- Tableau 1** Composition du panel d'experts qui ont participé à l'analyse DELPHI
- Tableau 2** Contribution des privés aux exportations totales d'huile d'olive
- Tableau 3** Evolution des importations d'huile d'olive des USA, Canada, Japon et Australie
- Tableau 4** Contingents d'huile d'olive accordés aux pays tiers
- Tableau 5** Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les pays membres
- Tableau 6** Equivalent tarifaire et prix de déclenchement pour l'huile d'olive
- Tableau 7** Prix d'intervention pour le stockage et l'importation de l'huile d'olive
- Tableau 8** Estimation de la production d'huile d'olive en Tunisie au cours des 5 et 10 prochaines années
- Tableau 9** Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle)
- Tableau10** Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle)
- Tableau11** Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent avec modification de sa répartition mensuelle)
- Tableau12** Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent avec modification de sa répartition mensuelle)
- Tableau13** Estimation des exportations d'huile d'olive dans le cadre du TPA au cours des 5 et 10 prochaines années
- Tableau14** Estimation de l'impact de la suppression du régime TPA sur les exportations tunisienne d'huile d'olive au marché européen
- Tableau15** Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac dans le cadre du régime normal au cours des 5 et 10 prochaines années
- Tableau16** Estimation des exportations d'huile d'olive conditionnée dans le cadre du régime normal au cours des 5 et 10 prochaines années

- Tableau17** Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac au cours des 5 et 10 prochaines années (Libéralisation partielle tous régimes confondus)
- Tableau18** Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée au cours des 5 et 10 prochaines années (Libéralisation partielle tous régimes confondus)
- Tableau19** Estimation des exportations d'huile d'olive total au cours des 5 et 10 prochaines années (Libéralisation partielle tous régimes confondus)
- Tableau20** Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac au cours des 5 et 10 prochaines années (Libéralisation totale)
- Tableau21** Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée au cours des 5 et 10 prochaines années (Libéralisation totale)
- Tableau22** Estimation des exportations d'huile d'olive biologique au cours des 5 et 10 prochaines années
- Tableau23** Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée au cours des 5 et 10 prochaines années

Liste des annexes

- Annexe1** Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne : 1^{er} tour de l'enquête
- Annexe2** Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne : 2^{ème} tour de l'enquête
- Annexe 3** Production et Exportations d'huile d'olive en Tunisie 1991-2005
- Annexe 4** Evolution de la balance commerciale des huiles alimentaires
- Annexe 5** Contribution de la Tunisie à la production mondiale d'huile d'olive
- Annexe 5 bis** Contribution de la Tunisie aux exportations mondiales d'huile d'olive
- Annexe 6** Importations européennes d'huile d'olive selon les origines

Introduction Générale

1. Cadre et objectif du travail

Ce travail est réalisé dans le cadre du projet EU-MED AGPOL « Impacts of Agricultural Trade Liberalization between the EU and Mediterranean Countries ». Comme indiqué dans le workpage 5, l'objectif de ce travail est d'estimer l'augmentation potentielle de la production d'huile d'olive en Tunisie et des exportations à l'Union européenne au cours des 3 et 10 prochaines années en utilisant un panel d'experts. Cette estimation est faite pour des scénarios de libéralisation partielle et totale des importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers. L'horizon de 3 ans a été remplacé par 5 ans.

L'objectif de ce travail a été volontairement étendu à l'identification des principaux facteurs internes (forces et faiblesses) et externes (opportunités et menaces) qui détermineront les possibilités d'accroissement de la production et des exportations d'huile d'olive au marché européen.

Cette recherche revêt une importance majeure aussi bien pour la Tunisie que pour l'Union européenne. Pour la Tunisie, Elle permet l'identification des actions à mettre en oeuvre pour renforcer le rôle de l'huile d'olive dans l'économie nationale et sa position sur le marché européen. Pour l'Union européenne, elle permet l'identification des nouvelles dispositions à mettre en oeuvre dans le cadre de l'Organisation Commune du Marché de l'huile d'olive et des olives de table (OCM) pour assurer une meilleure gestion du marché communautaire.

2. La filière huile d'olive en Tunisie: quelles performances à l'horizon 2015?

La prospective, forme moderne de l'anticipation (1), a beaucoup gagné en importance ces dernières années. Ce processus participatif systématique de construction d'une intelligence collective du futur et de visions à moyen ou à long terme, a pour objectif d'éclairer les décisions du présent et de mobiliser les moyens nécessaires à l'engagement d'actions communes (2). Cet objectif s'applique parfaitement au cas de l'huile d'olive qui constitue un produit stratégique d'exportation dans la plupart des pays méditerranéens dont notamment l'Union européenne et la Tunisie.

La dynamique du marché mondial de l'huile d'olive, depuis le début des années 90, a été marquée par l'émergence de nouveaux consommateurs et producteurs, la modification de la structure de la demande en faveur des huiles de qualité et la mise en oeuvre de nouvelles dispositions en matière de libéralisation des marchés (Organisation Commune du Marché de l'huile d'olive et des olives de table, négociations OMC et accords bilatéraux et régionaux). Elle a placé les pays producteurs et exportateurs dans un contexte économique concurrentiel incertain au sein duquel la prise de conscience des enjeux d'avenir et la mise

en œuvre de réformes politiques adaptées sont devenues impératives afin de renforcer le rôle économique, social et environnemental et la compétitivité de ce produit.

En Tunisie, l'olivier à huile occupe 1667 mille hectares, ce qui correspond à 39.8% des terres agricoles cultivées (3). Cette culture constitue l'activité d'une gamme assez diversifiée de structures de production représentant près de 57% de l'effectif total des exploitations agricoles. Ces structures diffèrent par le statut (agrocombinats, unité coopérative de production, société de mise en valeur et de développement, lots techniciens et exploitations privées), la taille, les logiques de fonctionnement et les performances. Elles sont en majorité privées, de petite taille et de type familial (4).

L'olivier à huile fait également fonctionner un tissu industriel renfermant 1660 huileries ayant une capacité théorique de trituration d'olives de 31745 tonnes par jour, 10 usines d'extraction d'huile de grignon ayant une capacité théorique de l'ordre de 2 mille tonnes/jour, 7 unités de raffinage des huiles alimentaires d'une capacité totale de 900 tonnes/jour, 24 unités de conditionnement dotées d'une capacité de 115 mille tonnes, plusieurs savonneries, charbonneries et quelques usines de construction navale et des artisans.

L'huile d'olive, produite, est principalement destinée à l'exportation. Cette orientation stratégique a été concrétisée à travers les politiques commerciales mises en œuvre depuis 1962. Ces politiques ont donné une priorité à l'exportation de l'huile d'olive tout en favorisant l'importation des huiles de graines et la subvention de leur prix à la consommation. Deux buts principaux sont recherchés à travers ces politiques: d'une part, accroître les recettes en devises et, d'autre part, préserver le pouvoir d'achat des couches sociales les plus démunies (5).

Les informations disponibles montrent que la Tunisie a produit 159 mille tonnes d'huile d'olive en moyenne au cours de la période 1991-2005. Cette production a été assez fluctuante et a varié entre un minimum de 30 mille tonnes en 2001 et un maximum de 310 mille tonnes en 1996. Elle a chuté et a atteint 142 mille tonnes au cours de la période 2001-2005, alors qu'elle a été de 184 mille tonnes entre 1996 et 2000 et de 151 mille tonnes entre 1991 et 1995. Cette chute s'explique essentiellement par l'effet de la sécheresse. Elle a eu des répercussions notables sur les exportations. Les quantités d'huile d'olive exportées ont été de 112 mille tonnes en moyenne au cours de la période 1991-2005, ce qui correspond à 70.4% de la production. Ces exportations, assurées depuis 1994 par l'Office National de l'Huile (ONH) et près de 93 exportateurs privés, ont continuellement chuté. Elles ont passé de 132 mille tonnes au cours de la période 1991-1995 à 111 mille tonnes entre 1996-2000 et à 93 mille tonnes entre 2001 et 2005. Le reste de la production est écoulé sur le marché

intérieur. Le ménage tunisien consomme 8,2 kg d'huile d'olive et 15,9 Kg d'huile de graines par an en moyenne avec des différences significatives entre les régions (6).

Les exportations d'huile d'olive tunisienne sont assurées à 99% en vrac. Elles sont principalement destinées au marché européen. Rappelons que les importations européennes originaires des pays tiers ne sont pas libres. Elles sont régies, depuis 1966, par des dispositions réglementaires au niveau de l'Organisation Commune des Marchés de l'huile d'olive et des olives de table (OCM) fixant les normes qualitatives et de commercialisation et les prélèvements en régime normal, en régime de Trafic de Perfectionnement Actif et en régime préférentiel (7 et 8). Ces dispositions ont été continuellement adaptées à la conjoncture nationale et internationale afin de protéger le marché communautaire et renforcer la compétitivité des exportateurs européens. Les principales adaptations ont concerné les importations en régime normal et en régime préférentiel. Elles ont eu lieu par suite de l'élargissement de la CEE (adhésion de la Grèce en 1981, de l'Espagne et du Portugal en 1986) et de la libéralisation des échanges agricoles et agroalimentaires entreprise dans le cadre des accords de l'Uruguay round et des accords de partenariat avec les pays tiers. Ces adaptations ont accordé à la Tunisie une exonération totale des droits de douanes (NPF) pour les importations réalisées dans le cadre du contingent et du régime de trafic de Perfectionnement Actif (TPA). Cependant, elles ont limité les importations en régime normal qui supporte des prélèvements élevés. Malgré les préférences accordées à la Tunisie, les importations européennes d'huile d'olive originaire de ce pays ont chuté. Elles ont passé de 117 mille tonnes au cours de la période 1991-95 à 97 mille tonnes au cours de la période 1996-2000 et à 83 mille tonnes entre 2001 et 2005.

La baisse de la production et des exportations d'huile d'olive en Tunisie a affecté le rôle de ce produit dans l'économie nationale et sa position sur le marché européen. L'excédent de la balance commerciale des huiles alimentaires, la contribution de la Tunisie à la production et aux exportations mondiales et sa part sur les principaux marchés d'exportation, dont notamment le marché européen, ont nettement chuté.

Sur le plan national, la valeur des exportations d'huile d'olive a légèrement augmenté depuis le début des années 90 à prix courant. Mais la contribution de ce produit à la valeur des exportations alimentaires et des exportations de biens a régressé. Par ailleurs, la valeur des importations des huiles de graines, qui a augmenté, absorbe 61% des recettes d'exportation d'huile d'olive. L'excédent de la balance commerciale des huiles alimentaires n'est plus que de 116.4 millions DT, alors qu'il a été de 135.3 millions DT au cours de la période 1996-2000 et de 145.5 millions DT entre 1991 et 1995 (annexe 4).

Sur le plan international, la Tunisie ne contribue plus que pour 4.41% à la production et pour 7.76% aux exportations mondiales (annexe 5). La part de ce produit sur le marché européen n'est que de 8.8%. Elle a été de 12.1% au cours de la période 1996-2000 et de 17.2% entre 1991 et 1995. Pour ce marché, la Tunisie représente encore le premier pays tiers fournisseurs même si sa position a nettement régressé. Les importations européennes d'huile d'olive originaire de ce pays représentent 10% des importations totales et 60% des importations originaires des pays tiers. Cette contribution a été de 25% et de 91% au cours de la période 1991-95 respectivement. (Annexe 6).

En se référant aux années 70 et 80, nous avons constaté que la contribution de la Tunisie à la production et aux exportations mondiales et la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne sur le marché mondial et sur le marché européen ont été supérieures (4).

Cette situation préoccupante nous amène à s'interroger sur l'évolution future de la production et de l'exportation de ce produit stratégique au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années pour des scénarios de libéralisation partielle et de libéralisation totale des importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers et sur les principaux facteurs internes et externes qui détermineront cette évolution.

Pour répondre à cette interrogation, nous avons réalisé deux analyses. La première, appelée SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) en anglais et FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) en Français, constitue un cadre de diagnostic et de réflexion stratégique (9). Elle permet l'identification des principaux facteurs internes et externes qui détermineront la capacité de la Tunisie à accroître la production et l'exportation d'huile d'olive au marché européen.

Les facteurs externes concernent la dynamique du marché mondial (offre, demande et échanges d'huile d'olive) et les nouvelles dispositions en matière de libéralisation des marchés (Organisation Commune du Marché de l'huile d'olive et des olives de table, négociations OMC et accords bilatéraux et régionaux). Alors que les facteurs internes sont liés au système de production et d'exportation en Tunisie.

La deuxième est appelée DELPHI. Elle constitue un outil populaire de prospective à moyen et long termes et d'aide à la décision. Appliquée à la filière huile d'olive en Tunisie, cette méthode a permis l'élaboration d'un consensus sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées et sur l'estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années sous des scénarios de libéralisation partielle et totale des échanges de l'UE avec les pays tiers.

La suite de ce rapport est organisée en deux parties. La première présentera les deux méthodes utilisées et la démarche de leur mise en œuvre dans le cadre de cette recherche. La deuxième exposera les résultats de l'enquête Delphi réalisée en deux tours auprès de 24 experts qui assurent des fonctions différentes au niveau de la filière huile d'olive en Tunisie.

Méthodologie:

1.La méthode SWOT

2.La méthode DELPHI

L'utilisation simultanée de la méthode Delphi et de la méthode SWOT, dans le cadre de cette recherche, a le mérite de garantir une certaine objectivité au niveau de l'identification des quatre composantes du SWOT et au niveau de l'estimation du potentiel de production et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années.

1. La méthode SWOT

La méthode SWOT a été fondée par E. P. Learned, C. R. Cristensen, K.R Andrews et W.D. Guth (LCAG) de l'école de Harvard dans les années soixante (10). Elle a constitué la philosophie de base de l'approche classique de la stratégie d'entreprise centrée sur l'adaptation de l'entreprise à son environnement. Pour ce premier courant de développement de l'adéquation stratégique, l'élaboration d'une stratégie consiste à trouver la meilleure adéquation possible entre les forces et faiblesses internes et les menaces et opportunités externes (11).

Cette approche, relativement sommaire, a été enrichie par H.I. Ansoff de l'école de Carnegie qui a proposé un modèle d'inspiration similaire, mais ayant une architecture plus élaborée (10). Elle a connu ensuite trois évolutions. La première a introduit la notion de changement pour pallier le caractère trop statique du SWOT et porter la réflexion à l'avenir. La deuxième a mis l'accent sur la segmentation dans l'étude des forces, faiblesses, opportunités et menaces. La troisième a développé l'idée d'évaluer les quatre composantes du SWOT par rapport aux concurrents.

La méthode SWOT a dominé le processus stratégique dans les années 70 (11), elle est encore d'actualité et constitue, de nos jours, un outil universel d'aide à la décision. Elle a l'avantage d'être relativement simple, très populaire parce qu'elle est facile à utiliser. Lorsqu'elle est correctement employée, elle peut fournir une base solide pour la formulation d'une stratégie adéquate (12). Elle permet de collecter, d'organiser, d'évaluer et de synthétiser objectivement un large nombre d'informations concernant une organisation (diagnostic interne) et son environnement (diagnostic externe) afin d'identifier les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces et d'assurer l'adéquation entre la capacité stratégique de cette organisation (ce qu'elle sait faire) et les facteurs clés de succès de son environnement (ce qu'il faut faire) (13). Les quatre composantes du SWOT sont hiérarchisées moyennant différentes méthodes (14) et synthétisées dans une matrice permettant l'identification de quatre alternatives stratégiques (15):

- Les stratégies offensives (entourage de l'excellence) qui exploitent les forces de l'organisation pour profiter des opportunités de son environnement,

- Les stratégies défensives (les facteurs d'assurance) qui utilisent les forces de l'organisation pour éviter les menaces de l'environnement,
- Les stratégies de renforcement (les domaines qui rendent difficile l'amélioration) qui s'efforcent à améliorer les faiblesses de l'organisation pour profiter des opportunités de son environnement,
- Les stratégies de repositionnement et de diversification (les aspects critiques) qui consiste à minimiser les faiblesses de l'organisation pour la rendre moins vulnérable aux menaces extérieures.

L'application du SWOT peut s'accompagner par certaines difficultés qu'il faut reconnaître et éviter. L'analyse SWOT ne produit pas de stratégie mais dégage les idées pertinentes pour l'élaboration de cette stratégie. L'évaluation des quatre composantes du SWOT peut être subjective. Un facteur peut être à la fois une opportunité et une menace suivant l'angle d'analyse et selon la capacité de la filière à capitaliser sur ses forces ou à compenser ses faiblesses. De même, le poids des forces et des faiblesses varie en fonction de la stratégie envisagée et des évolutions de l'environnement pressenties.

Les différentes composantes de l'analyse SWOT, loin d'être autonomes, sont le plus souvent interdépendantes. La classification des forces, faiblesses, opportunités et menaces doit donc être effectuée avec la plus grande attention. Elle doit permettre de se concentrer sur les points réellement déterminants.

2. La méthode DELPHI

La méthode Delphi a été développée par le Rand Corporation à Santa Monica, Californie dans les années 50 (16). L'objectif était de développer une technique pour obtenir le consensus le plus fiable d'un groupe d'experts (17,18), en utilisant une démarche systémique comportant plusieurs étapes pour recueillir des avis (19). Ce consensus est obtenu en interrogeant individuellement et de manière anonyme et itérative chaque expert à l'aide d'un questionnaire rédigé par l'organisateur sur la base d'une synthèse préalable de la littérature (20).

L'usage de cette méthode s'est étendu rapidement, géographiquement et thématiquement, en particulier dans les domaines de prévision technologique et d'évaluation de problèmes sociaux complexes (21) avec une variété d'interprétations et de modifications méthodologiques (22). Elle est devenue un outil populaire de prospective à moyen et long termes et d'aide à la décision dans les domaines caractérisés par une grande incertitude et par un manque d'évidence empirique (projection quantitative de tendances présentes sont

inadéquates) (21, 23, 24). La méthode Delphi existe en deux formes ; la première conventionnelle et la deuxième connue sous le nom «Delphi Conférence» (25).

Pour ce travail nous avons choisi la forme conventionnelle. Des experts choisis parmi les acteurs du domaine étudié, reçoivent de façon anonyme un formulaire d'enquête dont l'objet est de recueillir leurs avis sur une ou plusieurs questions données. Le responsable de l'enquête analyse les réponses de ces experts, élabore et distribue un nouveau formulaire d'enquête auprès des mêmes experts. Ce processus itératif comportant plusieurs tours permet aux experts de réévaluer leurs propres réponses par rapport aux réponses de groupe. Ce processus s'achève quand le consensus est atteint.

Par rapport aux autres méthodes de consensus de groupe, la méthode «Delphi conventionnel» a le mérite d'échapper au phénomène de dynamique de groupe et d'effets psychologiques indésirables parmi les participants (inhibition, personnalités dominantes, etc...) (20, 21, 22). Cette méthode présente aussi l'avantage de la possibilité de son utilisation en combinaison avec d'autres méthodes (16). Malgré toutes les adaptations qui lui sont apportées depuis sa genèse, cette méthode a conservé ses principes de base qui sont les suivants:

- * Les répondants sont des experts: Le fondement de cette méthode repose sur l'hypothèse que l'expertise constitue une source d'informations viables (26). L'expert est choisi pour sa capacité à envisager l'avenir. Il s'agit d'une personne ayant une bonne connaissance pratique, politique, légale ou administrative de la problématique et ayant une légitimité suffisante pour exprimer un avis représentatif du groupe d'acteurs auquel il appartient. La représentativité du panel des experts est axée sur leur qualité et non pas sur leur nombre (22). Le nombre d'experts est assez variable en fonction du domaine étudié et de la problématique traitée. La littérature recommande un panel de 10 à 18 experts (17).

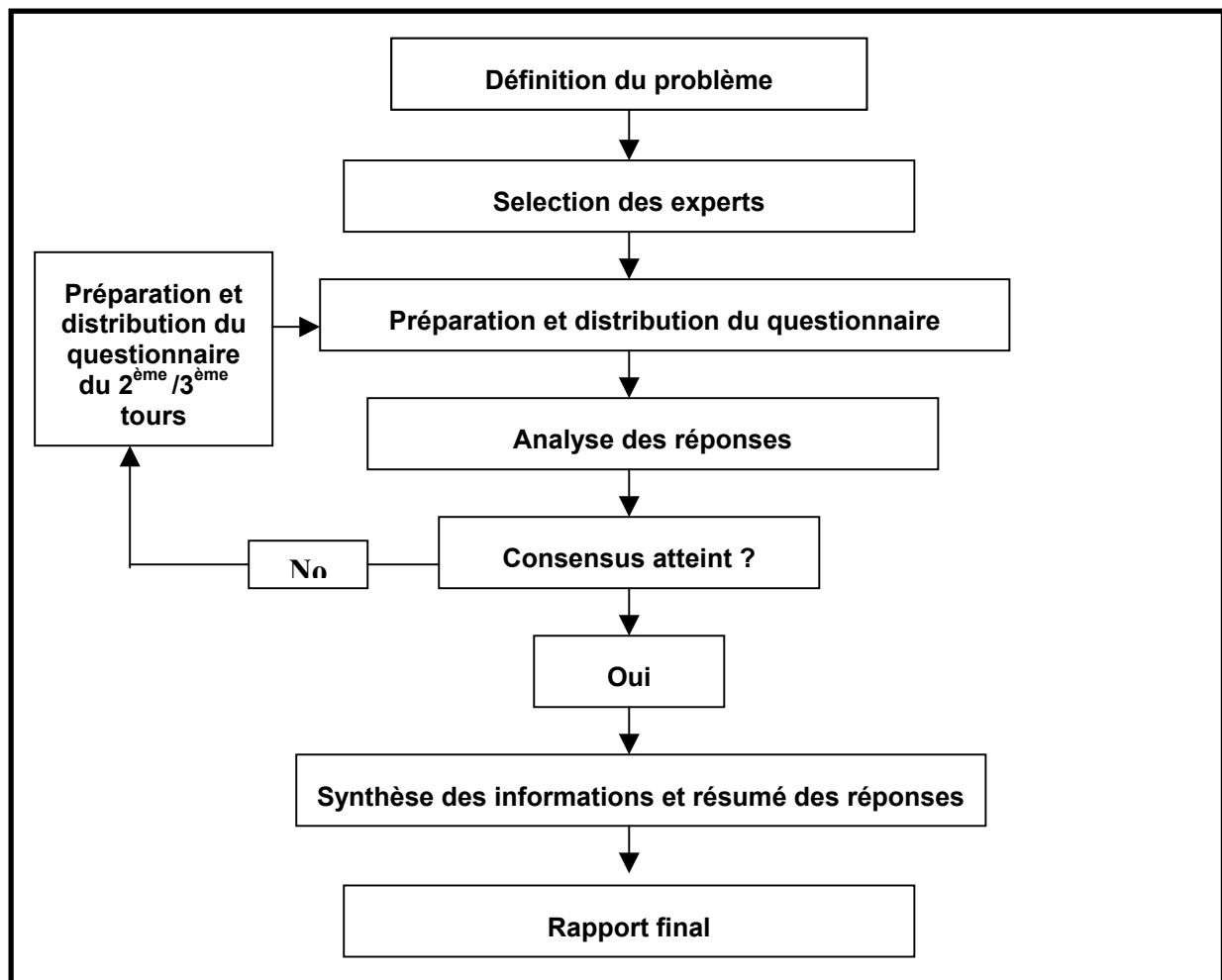
- * Les répondants restent anonymes l'un à l'autre, mais jamais anonymes à l'organisateur de la recherche. Cela permet à cet organisateur de demander des éclaircissements et de collecter des données qualitatives (17) auprès des experts choisis. Les réponses des répondants sont également anonymes.

- * Les opérations se déroulent par écrit, à l'aide de questionnaires successifs (Delphi conventionnel) ;

- * On s'efforce de parvenir à un consensus

- * On utilise l'itération et le retour d'informations anonymes contrôlées ;

* On s'efforce de parvenir à un accord en utilisant plusieurs étapes de distribution de questionnaires ; chaque étape commence par un résumé des conclusions des étapes antérieures, au sujet duquel il est demandé aux experts de formuler des observations.



3. Mise en œuvre des deux méthodes

Compte tenu des difficultés qui peuvent accompagner la construction de l'analyse SWOT pour le cas de la filière huile d'olive en Tunisie, objet de cette recherche, nous avons impliqué un panel de 24 experts, choisis conformément aux exigences et aux principes de la méthode DELPHI, dans l'identification des principaux facteurs internes et externes qui détermineront les possibilités d'accroissement de la production et des exportations d'huile d'olive au marché européen.

La mise en œuvre de l'analyse DELPHI a respecté les principes d'anonymat des experts, de rétroaction de l'information et des réponses statistiques de groupe à partir desquelles chaque expert réévalue ses opinions. Elle a été assurée en quatre étapes:

3.1 Définition de la problématique et des objectifs de la recherche

Cette recherche s'interroge sur les principaux facteurs internes et externes qui détermineront les performances de la filière huile d'olive en Tunisie et sur l'évolution future de la production et de l'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années pour des scénarios de libéralisation partielle et de libéralisation totale des importations européennes originaires des pays tiers. Les deux principaux objectifs recherchés sont les suivants:

* Identification et hiérarchisation des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces qui détermineront le potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen.

* Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années sous des scénarios de libéralisation partielle et totale des échanges de l'UE avec les pays tiers méditerranéens.

3.2 Choix des experts

23 experts ont été choisis lors du lancement du premier tour d'enquête. Ils assurent des fonctions différentes au niveau de la filière huile d'olive (tableau 1). Lors du deuxième tour d'enquête, nous avons interrogé 24 experts (les 23 qui ont participé au premier tour et un nouvel expert qui assure une fonction de transformation et d'exportation).

Tableau 1: Composition du panel d'experts qui ont participé à l'analyse DELPHI

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour		
	Experts consultés	Réponses reçues	%	Experts consultés	Réponses reçues	%
Transformation	1	1	100	1	1	100
Administration	7	6	85,71	7	6	85,71
Recherche	4	3	75	4	4	100
Exportation	3	2	66,67	3	2	66,67
Transformation+Exportation	5	3	60	6	3	50
Production+Transformation+Exportation	2	2	100	2	2	100
Organisme de certification	1	1	100	1	1	100
Total	23	18	78,26	24	19	79,17

Ces experts ont une bonne connaissance pratique, politique, légale et administrative de la problématique de cette filière et une légitimité suffisante pour exprimer un avis représentatif du groupe d'acteurs auquel ils appartiennent.

L'hétérogénéité du panel des experts choisis, liée à la diversité des fonctions qu'ils assurent dans la filière huile d'olive, offre la possibilité de disposer de plusieurs informations, avis et suggestions relatives à la problématique traitée.

3.3 Identification préliminaire des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces déterminantes des performances de la filière huile d'olive en Tunisie.

La synthèse des résultats d'une série d'études réalisées depuis le début des années 80 (27, 28, 29, 30) et d'études relativement récentes (4, 31,32), nous a permis d'élaborer une liste préliminaire comportant 9 forces, 9 faiblesses relatives aux différents maillons de la filière huile d'olive en Tunisie et 4 opportunités et 4 menaces concernant la dynamique du marché mondial et les nouvelles dispositions en matière de libéralisation des marchés (Organisation Commune du Marché de l'huile d'olive et des olives de table, négociations OMC et accords bilatéraux et régionaux).

3.4 Conception et administration des questionnaires et traitement statistique des résultats.

Pour cette recherche, nous avons opté à la réalisation de deux tours d'enquête seulement. Nous avons également prévu l'organisation d'une réunion de synthèse qui regroupe tous les experts qui ont participé au premier et deuxième tour notamment pour ce qui concerne les résultats de l'analyse SWOT si le consensus sur chacune des quatre composantes du SWOT n'est pas atteint.

Le questionnaire du premier tour d'enquête a renfermé 15 interrogations sur des thèmes variés qui sont:

- Le domaine d'activité de l'expert (Q1).
- Les facteurs externes (opportunités et menaces) et les facteurs internes (forces et faiblesses) qui détermineront le potentiel de production et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des cinq et dix prochaines années (Q2 et Q3). La liste préliminaire des forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées a été proposée aux experts choisis en vue de les compléter et de mentionner leur degré d'accord.
- L'accroissement de la production de l'huile olive au cours des cinq et dix prochaines années et l'identification des actions qui permettront cette augmentation dans le cas où la Tunisie n'est confrontée à aucune contrainte de marché (Q4 et Q5).

- La part de la production qui sera exportée à l'Union Européenne au cours des cinq et dix prochaines années (horizon 2015) sous des scénarios de libéralisation partielle et totale des échanges entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens (Q6, Q7, Q8, Q9, Q10, Q12, Q13 et Q14).

Le scénario de libéralisation partielle concerne le contingent, le trafic de perfectionnement actif et le régime normal. Il a été élaboré sur la base des nouvelles dispositions de l'OCM 2004 (Articles 11 et 13 du règlement 865/2004). Il prévoit la mise en œuvre de l'une ou de toutes les mesures suivantes:

* Augmenter le contingent qui atteindra 86 mille tonnes sans ou avec augmentation des quantités autorisées en janvier, février et mars. Rappelons que le contingent mensuel est de mille tonnes pour les mois de janvier et février, de 4 mille tonnes pour le mois de mars, de 8 mille tonnes pour le mois d'avril et de 10 mille tonnes pour chacun des mois de mai à octobre.

* Conserver le régime de trafic de perfectionnement actif.

* Baisser de 20% les prélèvements appliqués aux importations d'huile d'olive en régime normal. Rappelons que les tarifs actuellement en vigueur s'élèvent à 1245 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge non lampante, à 1226 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge lampante et à 1346 Euros/tonne pour l'huile d'olive raffinée.

- L'impact de la mise en oeuvre de l'article 11 du règlement n°855/2004 de l'OCM sur les exportations Tunisiennes au marché Européen au cours de la prochaine décade (Q11).
- L'impact du cahier des charges, récemment mis en œuvre en Tunisie et fixant les conditions d'obtention de l'agrément d'exportateur, sur les exportations d'huile d'olive tunisienne (Q15)

La plupart des questions ont été accompagnées par une case permettant à l'expert de formuler des commentaires et des justifications.

Notons que le premier tour d'enquête a été lancé le 24 décembre 2005 après un test du questionnaire auprès de trois personnes qui n'ont pas fait partie du panel des experts choisis. Compte tenu des suggestions formulées, le questionnaire de l'enquête a connu certaines modifications de forme et de fonds.

La réception des réponses a débuté le 30 décembre 2005 et a été achevée le 20 février 2006. Au total, 18 experts (78% du panel) ont retourné le questionnaire rempli. Certains experts, très occupés, ont pris beaucoup de temps pour répondre. D'autres ont été contactés par téléphone pour discuter et clarifier avec eux les réponses qu'ils ont proposées. Le

contact permanent avec ces experts a eu un effet positif sur le nombre des participants et sur la qualité des réponses formulées. Les cinq experts, qui n'ont pas participé, n'ont pas précisé les raisons. Ils étaient continuellement contactés mais sans toutefois parvenir à les convaincre de participer. Pour le SWOT, certains experts ont juste classé les forces, faiblesses, opportunités et menaces proposées. D'autres ont, en plus, rajouter d'autres. La plupart des suggestions, formulées par ces experts, ont été prises en considération.

Les réponses formulées par les 18 experts ont été saisies et dépouillées. Le traitement statistique de ces réponses a été réalisé à travers le calcul de la médiane, premier quartile et troisième quartile pour les questions quantitatives et la moyenne, l'écart type et le coefficient de variation pour les questions qualitatives.

Compte tenu des résultats du premier tour, nous avons élaboré un deuxième questionnaire comportant 14 questions. La question Q1, relative au statut de l'expert, a été éliminée. Le deuxième tour d'enquête a été lancé le 17 avril 2006 auprès des 23 experts qui ont participé au premier tour et un nouvel expert assurant une fonction de transformation et d'exportation. Ce deuxième tour a permis aux experts de s'informer sur le jugement du groupe et de réviser leurs jugements par rapport au premier tour. Pour les questions qualitatives, une échelle de Likert, à 5 niveaux, a été choisie pour mesurer le degré d'accord des experts.

La réception des réponses a débuté le 25 avril 2006 et a été achevée le 29 juillet 2006. Au total, 19 experts (79% du panel) ont retourné le questionnaire rempli. Comme pour le premier tour, certains experts, très occupés, ont pris beaucoup de temps pour répondre. Les cinq experts, qui n'ont pas participé, n'ont pas précisé les raisons. Ils étaient continuellement contactés mais sans toutefois parvenir à les convaincre de participer. Nous tenons à préciser que un des experts qui ont participé au premier tour n'a pas participé au deuxième tour du fait de ses occupations alors qu'il s'est engagé à le faire. Un autre expert n'a pas participé au premier tour, mais nous a communiqué ses réponses lors du deuxième tour.

Pour les questions quantitatives relatives à l'estimation du potentiel de production et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen, certains experts ont rectifié leurs premiers jugements en s'alignant sur le jugement du groupe. D'autres ont plutôt maintenu leurs jugements en les justifiant.

Les réponses formulées par les 19 experts ont été saisies et dépouillées. Le traitement statistique de ces réponses a été réalisé à travers le calcul de la médiane, premier quartile et troisième quartile pour les questions quantitatives et la moyenne, l'écart type et le coefficient de variation pour les questions qualitatives.

Pour s'assurer du consensus et apprécié le degré de convergence entre les deux tours pour les variables quantitatives nous avons calculé et comparé l'écart moyen absolu autour de la

$$\text{médiane } E_{am} = \frac{\left| \sum_i^n X_i - Me \right|}{n} \quad (26).$$

Avec X_i : degré d'accord apprécié par l'expert j .

Me : La médiane de la variable

n : Nombre total d'experts

Si la convergence existe, alors la distribution des écarts absolus à la médiane aura tendance à se centrer.

Résultats:

- 1. Les quatre composantes du SWOT**
- 2. Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années**

1. Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) déterminantes des performances de la filière huile d'olive en Tunisie.

Pour chaque forces, faiblesses, opportunité et menace, nous avons calculé la moyenne et le coefficient de variation du degré d'accord des experts. Nous avons constaté que le consensus est atteint au niveau de la plupart des faiblesses et des menaces. Alors que pour certaines forces et opportunités ce consensus n'est pas atteint. Ceci nous semble lié à la tendance et à l'habitude (état d'esprit) de certains experts à donner plus d'importance à l'identification des faiblesses et des menaces lors d'un diagnostic stratégique et prospectif. Cet exercice paraît plus facile que l'identification des forces et des opportunités.

La moyenne des degrés d'accord a servi à la classification des différentes forces, faiblesses, opportunités et menaces en ordre décroissant (de la moyenne la plus élevée à celle la plus faible).

1.1. Les forces

* L'émergence de nouveaux opérateurs privés dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive (on compte actuellement près de 93 exportateurs privés). L'ONH a assuré la totalité des exportations d'huile d'olive tunisienne jusqu'en 1994, date à partir de laquelle, le monopole a été aboli¹ et les exportateurs privés ont pris place. Ces nouveaux opérateurs ont contribué en moyenne pour 43% aux exportations totales entre 1995 et 2002. Les exportations assurées par les privés ont varié entre un minimum de 4.57 mille tonnes en 1996 et un maximum de 96.78 mille tonnes en 1999 (tableau 2).

Tableau 2: Contribution des privés aux exportations totales d'huile d'olive

Unité: mille tonnes

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total	90,2	29	126	124,1	163,9	113,9	90,3	22,2
ONH	78,3	24,4	65,3	91,6	67,1	42	40,5	13,3
Privés	11,9	4,6	60,7	32,5	96,8	71,9	49,8	8,9
Privés (%)	13,19	15,86	48,17	26,19	59,06	63,13	55,15	40,09

Source INS et OCT

Depuis leur implication dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive, ces opérateurs ont légèrement diversifié les destinations de ce produit qui a pris place sur les marchés émergents comme les USA, le Canada, le Japon, la Russie, l'Australie, le Brésil, l'Argentine, l'Arabie Saoudite etc....

¹ Loi N° 94-37 du 24 février 1994, modifiant le décret-loi N° 70-13 du 16 octobre 1970 portant réorganisation de l'ONH et ratifié par la loi n° 70-53 du 20 novembre 1970.

Même si les quantités exportées à ces marchés restent nettement faibles par rapport aux exportations effectuées au marché européen (hors quota), cette orientation nécessite d'être soutenue.

* L'émergence de producteurs tunisiens orientés vers la production d'huile d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées. Certains oléifacteurs ou oléifacteurs - exportateurs ont entrepris des actions d'amélioration de la qualité et de conditionnement des huiles produites avec la création et le lancement de marques tunisiennes. Cette nouvelle orientation est assez soutenue par l'Etat dans le cadre d'un programme national de qualité totale supervisé par l'Agence de Promotion des Industries et d'un programme de promotion des exportations d'huile d'olive conditionnée. Les quantités d'huile d'olive conditionnée actuellement exportées ne représentent que 1% des exportations totales d'huile d'olive (31). Les emballages utilisés sont les bouteilles en verre et les bidons métalliques généralement importés. La contenance signalée en litre ou en Kg est de 0,25 ; 0,50 ; 0,75 et de 1 litre pour les bouteilles et de 1 à 5 litres pour les bidons. Les principales marques exportées et/ou écoulées sur le marché intérieur sont Sfax huile, Châal, Zouita, Ruspina, Rivier d'or, Zarsis, Najla, Amilcar, Huilmed, Imex, Taparora, Soleil du sud, Alysa et la Colombe (4).

* La main d'œuvre et la traction mécanique sont relativement moins chères par rapport aux pays européens concurrents. Pour la taille des oliviers, le salaire journalier varie généralement entre 8 DT (tailleur non qualifié et main d'œuvre agricole ordinaire) et 15 DT (tailleur qualifié). Il peut atteindre 20 DT dans certaines régions (33). Pour la cueillette, le paiement s'effectue dans certain cas à la journée qui coûte 10 à 12 DT par couple (Homme-Femme), ou au Kafis (450 Kg d'olives) dont le prix varie entre 27 et 37 DT selon les cueilleurs, les délégations et le niveau de la production. Dans d'autre cas, ce paiement s'effectue par une proportion de la production qui est de 25% lors d'une production importante, de 30 à 35% lors d'une production moyenne et de 40 à 50% lors d'une production faible. Pour le travail du sol, les charges sont calculées sur la base du prix de location (10 et 12 DT/Heure) pour les exploitants dépourvus de tracteurs et sur la base des consommations de carburant et lubrifiant et des frais d'amortissement et d'entretien pour les exploitants disposant de tracteurs.

* La maîtrise de la sauvegarde du patrimoine oléicole national moyennant l'organisation, en collaboration entre l'Office National de l'Huile, la Direction Générale de la Production Agricole et l'Institut de l'Olivier, des campagnes nationales de traitement de l'olivier contre ses principaux ravageurs.

* La promotion et la valorisation des exportations emballées. En vue de parfaire la réalisation de cet objectif stratégique, l'Etat tunisien a autorisé les exportateurs privés, en 2005, à

exporter l'huile d'olive biologique et l'huile d'olive mise en bouteille sous une marque tunisienne dans le cadre du contingent accordé à la Tunisie par l'Union Européenne². Il a également créé un fonds de promotion de l'huile d'olive conditionnée³. Ce fonds prévoit des aides à toute entreprise ou ensemble d'entreprises ou tout consortium ou association professionnelle opérant dans le domaine de la production de l'huile d'olive conditionnée ou de son exportation exception faite pour les sociétés de commerce international. Il intervient pour soutenir des actions d'intérêt général visant à faire connaître l'huile d'olive tunisienne en vue de promouvoir sa commercialisation et de valoriser ses exportations (études et prospections des marchés, campagnes de publicité et de marketing dans les marchés cibles d'exportation, distribution d'échantillons et de dépliants et organisation des campagnes de dégustation, actions publicitaires destinées au secteur touristique et à ses services connexes, participation aux salons et invitation des différents intervenants dans la filière).

Ce fonds intervient également pour soutenir les actions spécifiques qui visent la consolidation des capacités d'une entreprise concernée ou d'un ensemble d'entreprises, sur leur demande, en vue de promouvoir leurs exportations, particulièrement à travers leur valorisation (participation aux foires et salons et prospection des marchés, mise en place, à l'étranger, de structures de commercialisation, de distribution et de marketing, recherche d'intermédiaires dans les marchés cibles, adaptation de l'emballage des produits aux exigences des marchés, achat et enregistrement des marques commerciales, création de labels de qualité, élaboration de supports de communication pour faire connaître l'entreprise, ses activités et sa production, référencement de l'huile dans les grandes surfaces à l'étranger, analyse de l'huile d'olive conditionnée à l'exportation).

L'aide de ce fonds est accordée sous forme de primes qui s'élèvent à 70% du coût des d'actions d'intérêt général et à 50% du coût des actions spécifiques avec un plafond de 70 mille dinars par an et par entreprise. Ces primes ne peuvent pas être cumulées aux primes et aides accordées par les autres fonds.

La gestion de ce fonds est confiée à un conseil consultatif auprès du ministre chargé de l'industrie appelé « conseil tunisien de l'huile d'olive conditionnée ».

* La position géographique stratégique de la Tunisie (proximité de l'Europe, premier marché de consommation d'huile d'olive). Cette position facilite énormément les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'Union européenne.

* Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne). La volonté politique exprimée, depuis 1995,

² Décret n° 2005-2177 du 9 aout 2005, Journal Officiel de la République Tunisienne, 16 aout 2005.

³ Décret n° 2006-2095 du 24 juillet 2006, Journal Officiel de la République Tunisienne, 4 aout 2006.

pour promouvoir les produits agricoles et agroalimentaires biologiques en Tunisie a permis l'émergence d'une oléiculture biologique couvrant actuellement près de 76123 mille hectares certifiés. Pour les autres signes de qualité, notamment les Indications Géographiques Protégées, les cahiers des charges et les clauses réglementaires sont en cours de préparation.

* La diversité du tissu institutionnel et importance des mécanismes d'aides et d'encadrement des opérateurs de la filière. En plus des acteurs de production, de transformation, de collecte, de commercialisation et de consommation, la filière huile d'olive renferme une gamme assez diversifiée d'institutions représentant l'Etat et la profession. Malgré la volonté d'implication des privés, exprimée depuis 1987, l'Etat continue toujours à intervenir au niveau des différents maillons de cette filière, à travers ses institutions relevant de différents ministères et ayant des fonctions diverses. Celles-ci concernent les études et recherches, la planification, l'encadrement, la formation, la vulgarisation, le financement, l'encouragement, la promotion, la coordination et la régulation.

* La diversité du patrimoine oléicole en Tunisie (richesse à exploiter). Cette diversité offre des possibilités d'amélioration de la productivité des plantations et de la qualité de l'huile d'olive. Les plantations oléicoles renferment un assortiment assez riche de variétés marquant chacune les traits édaphiques et climatiques qui caractérisent sa zone d'implantation (34,35). Parmi ces variétés, nous retenons principalement chemlali, chetoui, ouslati, gerboui, zalmati, zarazi, barouni et chamchali Gafsa.

* L'entrée en production des nouvelles plantations. Depuis le début des années 90, plus de 9.2 millions de pieds d'oliviers à huile ont été plantés, ce qui correspond à 55.2 mille hectares (3). La Tunisie compte actuellement 64.15 millions d'oliviers à huile (1666.5 mille hectares). Cette extension permettra une augmentation progressive de la production au cours des prochaines années.

* La possibilité de promotion de l'olivier à huile en irrigué et à haute densité (production hyper intensive). L'amélioration des prix de vente des olives à huile au cours des dernières années a renforcé la rentabilité de cette culture et a encouragé certains promoteurs à l'intégrer au système de cultures conduites en irrigué notamment dans les régions du Nord et certaines régions du Centre de la Tunisie. Les densités de plantations sont nettement supérieures aux densités pratiquées en cultures pluviales. Elles varient de 270 à 1250 pieds par hectare.

* L'historique de la Tunisie dans le domaine oléicole (tradition). L'olivier à huile constitue dans la plupart des régions arides et semi-arides la composante principale des systèmes de cultures qui y sont développés. Dans ces régions, l'attachement social des agriculteurs à

l'olivier trouve ses origines dans la longévité de cette culture qui a marqué l'histoire des populations rurales en étant l'activité agricole principale (monoculture) de plusieurs générations. Le savoir faire des oléiculteurs est basé sur des traditions de conduite héritées.

* L'importance du secteur touristique en Tunisie. Les infrastructures hôtelières offrent la possibilité de promouvoir l'exportation de l'huile d'olive sur place. Près de 6 millions de touristes, de différentes nationalités, visitent annuellement la Tunisie. L'intégration de l'huile d'olive au secteur touristique peut avoir un effet notable sur les ventes directes de ce produit à court terme et sur son exportation à long terme (renforcement de sa position sur les marchés traditionnels et positionnement sur de nouveaux marchés).

Forces	Tous les experts				C'V
	Désaccord	ni accord, ni désaccord	Accord	Moyenne	
L'émergence de nouveaux opérateurs privés dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive	0	5	14	4,158	0,201
Emergence de producteurs tunisiens orientés vers la production des huiles d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées	1	4	14	4,053	0,225
Une main d'œuvre et une traction mécanique relativement moins chères par rapport aux pays européens concurrents.	0	6	13	3,947	0,198
La maîtrise de la sauvegarde du patrimoine oléicole national	3	4	12	3,789	0,324
La promotion et la valorisation des exportations emballées	1	3	15	3,789	0,226
Position géographique stratégique de la Tunisie (proximité de l'Europe, premier marché de consommation d'huile d'olive)	2	5	12	3,778	0,295
Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne)	2	6	11	3,737	3,737
Politique d'encouragement et d'incitation des promoteurs au niveau de tous les maillons de la filière					
Diversité du patrimoine oléicole en Tunisie	3	4	12	3,684	0,351
Entrée en production des nouvelles plantations	3	4	12	3,579	0,34
La possibilité de promotion de l'olivier à huile en irrigué et à haute densité	4	5	10	3,526	0,382
Historique de la Tunisie dans le domaine oléicole (tradition)	5	3	11	3,368	0,373
L'importance du secteur touristique	5	3	11	3,368	0,373
La longue expérience de l'ONH en matière d'exportation	7	1	11	3,211	0,437
	9	5	5	2,632	0,555

1.2. Les faiblesses

- * Le développement de l'esprit de spéculation chez les différents opérateurs de la filière, avec un faible effort de prospection, de sélection et d'étude des marchés et manque manifeste de stratégies marketing (marché d'exportation et marché intérieur) et ce malgré les efforts d'assistance et d'encouragement déployés par l'Etat à travers le projet Fonds d'Accès aux Marchés Extérieurs (FAMEX 1 et 2). Ce comportement, constaté chez la plupart des exportateurs, favorise les stratégies de court terme et la recherche de profit immédiat.
- * L'alternance de la production et la productivité faible des plantations du fait de la sécheresse et du manque d'entretien, d'aménagement et de restructuration des plantations oléicoles notamment celles sénescentes. Malgré sa faculté d'adaptation aux conditions édaphiques et climatiques les plus difficiles, l'olivier est une espèce de nature alternante. Ce phénomène est davantage accentué dans les régions arides et semi-arides sous l'effet de l'insuffisance et de l'irrégularité des pluies (pluies torrentielles ou succession d'années sèches) et de la mauvaise qualité des sols que la culture occupe dans les zones dites marginales n'ayant pas la vocation oléicole ou renfermant des terres accidentées et non traitées. Les fluctuations de la production d'olives affectent la productivité des facteurs, le coût de production, le revenu et l'équilibre de la trésorerie et se traduisent lors d'une production faible par une incapacité d'autofinancement et de reproduction de l'activité oléicole.
- * L'absence de stratégie de long terme pour le développement de la filière oléicole.
- * La concentration des exportations tunisiennes d'huile d'olive sur l'Union européenne. Près de 87% des exportations d'huile d'olive tunisienne sont destinés au marché européen notamment l'Italie et l'Espagne.
- * L'absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière, ce qui ne favorise pas la mise en œuvre d'un programme de qualité totale et limite les possibilités de compression du coût de production de l'huile d'olive.
- * L'absence de stocks de réserve en huile d'olive et de mécanismes d'encouragement et de financement du stockage privé permettant de garantir un niveau minimum de disponibilités en huile qui couvrent les engagements quantitatifs et qualitatifs dans les délais exigés par le marché européen notamment lors des campagnes de faible production. Pour les campagnes 2001-02 et 2002-03, le niveau assez faible de la production a affecté les exportations qui n'ont pas couvert le contingent.
- * Les faibles efforts de préservation de la qualité et de valorisation du produit (conditionnement, indication géographique, appellation d'origine etc...) malgré la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau et d'un programme de qualité totale. Le désir

exprimé par une majorité d'oléifacteurs à rentabiliser, dans l'immédiat, les investissements réalisés les incite à exploiter au maximum le matériel de trituration tout en accordant plus d'importance aux quantités d'olives triturées qu'à la qualité de l'huile produite. Les consignes de transport et de stockage des olives (utilisation des caisses en plastique), d'entretien du matériel de trituration et de stockage des olives et de l'huile d'olive ne sont généralement pas respectées. Un tel comportement limite considérablement les possibilités d'amélioration de la proportion des huiles de qualité dans la production totale et engendre un manque à gagner considérable.

* Les problèmes d'indisponibilité, de faible fiabilité et de manque de création et de circulation des informations à tous les niveaux de la filière huile d'olive.

* La difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation dans le secteur, ce qui affecte le niveau de qualification des opérateurs et l'effort d'innovation de la filière.

* La prépondérance du marché d'huile d'olive en vrac. Près de 99% des exportations d'huile d'olive tunisienne sont assurées en vrac.

* La difficulté d'accès aux crédits qui ne sont pas généralement disponibles notamment pour le cas des producteurs d'olives à huile.

* La proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué ne dépassant pas 2.39% de la superficie totale (40 mille Ha sur 1667 mille Ha).

* La concentration de près de 70% des plantations oléicoles dans les régions du Centre et du Sud de la Tunisie où les conditions climatiques et édaphiques sont généralement contraignantes (marginalité des sols et sécheresse) et limitent considérablement les possibilités d'amélioration de la productivité des plantations. Ces régions contribuent pour 81% à la production nationale d'olives à huile. Alors que dans les régions du nord, où les conditions climatiques sont nettement favorables, l'olivier à huile est pratiquement marginalisé.

* L'augmentation du coût de production d'huile d'olive. Ces dernières années, l'accroissement des prix des olives à huile d'une part et le renchérissement des prix de certains facteurs de production lié à l'augmentation du prix du pétrole d'autre part a engendré l'augmentation du coût de production de l'huile d'olive.

1.3. Les opportunités

* L'accroissement de la demande européenne d'importation d'huile d'olive. Les importations européennes d'huile d'olive (intra et extra communautaires) ont atteint 847.6 mille tonnes au cours de la période 2001-05 en moyenne, alors qu'elles n'ont été que de 472 mille tonnes

entre 1991 et 1995. Les importations originaires des pays tiers ont atteint 139.8 mille tonnes au cours de la période 2001-05, alors qu'elles ont été de 128 mille tonnes entre 1991 et 1995, ce qui correspond à 16.5% et à 27% des importations totales respectivement.

La Tunisie n'a pas profité de cette légère augmentation des importations européennes d'huile d'olive. Les importations originaires de la Tunisie ont baissé pour atteindre 83.3 mille tonnes au cours de la période 2001-05, alors qu'elles ont été de 117 mille tonnes entre 1991 et 1995. Cette baisse s'est traduite par la régression de la position de la Tunisie sur le marché européen. Les importations européennes d'huile d'olive originaire de la Tunisie ont représenté 10% des importations totales et 60% des importations originaires des pays tiers au cours de la période 2001-05. Cette contribution a été de 25% et de 91% au cours de la période 1991-95 respectivement. La part de marché de la Tunisie n'est plus que de 8.8%. Entre 1991 et 1995, cette part a été de 17.2%.

* L'accroissement de la demande d'importation d'huile d'olive au niveau des marchés émergents. La demande d'importation des marchés émergents comme les USA, le Canada, le Japon et l'Australie, qui représentent les principales destinations des huiles italiennes et espagnoles, a nettement augmenté depuis le début des années 90 (tableau 3). Ces importations servent à la satisfaction des besoins de consommation qui n'ont cessé d'augmenter.

Pour le cas des USA, les importations ont atteint 219.5 mille tonnes au cours de la période 2001-05, alors qu'elles n'ont été que de 112.3 mille tonnes entre 1991 et 1995.

Faiblesses	Tous les experts				
	Désaccord	ni accord, ni désaccord	Accord	Moyenne	CV
Développement de l'esprit de spéculation avec un faible effort de prospection, de sélection et d'étude des marchés et manque manifeste de stratégies marketing	0	1	17	4,667	0,127
Alternance de la production et productivité faible des plantations du fait de la sécheresse et du manque d'entretien, d'aménagement et de restructuration des plantations oléicoles notamment celles sénescentes.	1	2	15	4,444	0,207
Absence de stratégie de long terme pour la filière oléicole	0	2	16	4,444	0,159
Concentration des exportations tunisiennes d'huile d'olive sur l'Union européenne	0	2	16	4,333	0,158
Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière	1	2	15	4,222	0,208
Absence de stocks de réserve en huile d'olive et des mécanismes d'encouragement et de financement du stockage privé	2	3	13	4,056	
Faibles efforts de préservation de la qualité et de valorisation du produit	2	2	13	4	0,257
Problème d'information à tous les niveaux de la filière huile d'olive	3	1	14	4	0,309
Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation dans le secteur affectant le niveau de qualification des opérateurs et l'effort d'innovation	1	3	14	3,944	0,253
Prépondérance du marché d'huile d'olive en vrac	4	2	12	3,778	0,346
Difficulté d'accès aux crédits qui ne sont pas généralement disponibles	4	4	10	3,389	0,407
Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué	6	2	10	3,333	0,483
La concentration de près de 70% des plantations oléicoles dans les régions arides et semi-arides de la Tunisie	6	5	7	3,111	
Augmentation du coût de production d'huile d'olive	5	7	6	3,056	0,427
La rigidité de la réglementation tunisienne concernant l'exportation d'huile d'olive.	6	5	7	3,056	0,442
Augmentation du coût d'exportation d'huile d'olive	8	7	3	2,556	0,45

La Tunisie a profité un peu de cette augmentation. Sa part de marché a atteint 2.6% en moyenne entre 2001 et 2005, alors qu'elle a été de 1.8% au cours de la période 1991-95. Ce marché est dominé par les italiens et les espagnoles qui occupent des parts de 68.5% et de 17.4% respectivement.

Tableau 3: Evolution des importations d'huile d'olive des USA, Canada, Japon et Australie

	Unité: tonne			
	USA	Australie	Canada	Japon
1991-95	112326	15519,8	12117,2	5980,8
1996-00	173624,6	22606,8	20322,8	29379,2
2001-05	216165,75	29202,25	25011	30984

Sources FAOSTAT mai 2006

* Le régime de trafic de perfectionnement actif exonéré des droits de douanes. Ce régime permet à des industriels européens d'importer de l'huile d'olive originaire des pays tiers, en franchise de droits de douane, mais sous la condition d'exporter hors l'Union européenne des tonnages d'huile équivalents (36). Dans la pratique, les industriels européens ont recours à ce régime lorsque l'offre ne couvre pas la demande. Ces importations permettent en effet de satisfaire les marchés d'exportation et d'améliorer la compétitivité - prix des exportateurs européens sur les pays tiers comme les USA, le Canada, le Japon et l'Australie.

Au cours de la période 1992-00, 65% des importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers ont été réalisées en régime TPA. Elles ont été effectuées principalement par l'Italie et l'Espagne qui ont concentré près de 97% de ces importations. Le Portugal n'a représenté que 3%. Pour ces trois pays, les importations en régime TPA ont représenté 62%, 80% et 100% des importations totales respectivement (36). Pour ce qui concerne la provenance de ces importations, 70% sont originaires de la Tunisie qui représente le premier fournisseur. La Turquie est le deuxième fournisseur avec 21% et le Maroc est le troisième avec 7%. Notons par ailleurs, que le prix moyen d'importation en régime TPA est inférieur au prix moyen en régime normal (36).

Ce régime a offert et offre encore pour la Tunisie des opportunités d'exportation au marché européen. Mais la modification apportée à l'OCM en 2004 stipule au niveau de l'article 13 du règlement 865/2004 que dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement de l'organisation commune des marchés dans les secteurs de l'huile d'olive et des olives de table, il peut être décidé conformément à la procédure visée à l'article 18, **d'exclure totalement ou partiellement le recours au régime de perfectionnement actif** (37). Une telle décision peut constituer une menace sérieuse pour l'accroissement futur des exportations tunisiennes

au marché européen, surtout que les exportations tunisiennes sont en grande proportion réalisées en ce régime.

* L'amélioration de l'image de la Tunisie en tant que pays producteur et exportateur d'huile d'olive dans les marchés traditionnels dont notamment le marché européen.

* Les préférences tarifaires accordées à la Tunisie. Le régime préférentiel est établi dans le cadre des accords de coopération et d'association entre l'UE et les pays tiers. Les dispositions de ce régime diffèrent en fonction des pays bénéficiaires. Pour la Tunisie, le premier accord de coopération de 1969, a accordé à l'huile d'olive non raffinée une préférence commerciale de 5 Ecus/tonne et une réduction supplémentaire de 50 Ecus/tonne à titre d'avantages économiques sur les prélèvements en vigueur.

L'accord de coopération de 1976, a conservé la préférence commerciale de 5 Ecus/tonne mais a modifié le montant et le principe d'attribution de la réduction supplémentaire sur les prélèvements en vigueur. Le prélèvement applicable à l'importation de l'huile d'olive, autre que celle ayant subi un processus de raffinage originaire de la Tunisie, est calculé conformément à l'article 13 du règlement de base diminué de 5 Ecus/tonne et d'un montant additionnel égal à celui de la taxe spéciale à l'exportation perçue par la Tunisie sur cette huile dans la limite de 100 Ecus/tonne et majoré d'un montant variable fixé par la commission. A partir de 1979, la commission européenne a fixé la préférence commerciale à 6 Ecus/tonne et le montant additionnel à 120.9 Ecus/tonne. La majoration de ce montant est restée variable.

En 1986, l'application de ce système de prélèvement a été limitée à un contingent. Le prélèvement préférentiel et la quantité à laquelle il s'applique ont été toujours révisés par la commission en fonction des conditions du marché européen.

En 1987, le protocole additionnel a complété l'accord de 1976 afin d'adapter son contenu à la situation du marché de l'Union européenne après l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. La Tunisie pouvait exporter vers l'UE, jusqu'à la fin 1990, 46 mille tonnes d'huile d'olive non traitée relevant des codes NC 15091010 (huile d'olive vierge lampante) et 15091090 (huile d'olive vierge et ses fractions) à partir du premier mars de chaque campagne⁴. Ce contingent est soumis à un prélèvement particulier égal à la différence entre le prix de seuil et le prix franco - frontière. Ce prix est déterminé par la communauté en tenant compte du prix garanti par la Tunisie à ses producteurs et des frais d'acheminement

⁴ Le calendrier des importations mensuelles dans le cadre du contingent a fait l'objet de plusieurs modifications

de l'huile au stade CAF au lieu de passage de la frontière de la communauté. Ce régime, qui devait arriver à terme à fin 1990, a été prolongé jusqu'à la fin 1994⁵.

L'accord d'association, établi en 1995, a conservé le contingent d'exportation vers l'UE de 46 mille tonnes d'huile d'olive non traitée, contingent bénéficiant d'un prélèvement préférentiel de 78,1 Ecus/tonne. Cet accord, dont la validité prend fin normalement en 1999, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2000, date à laquelle les nouvelles négociations ont fait passer le contingent à 50 mille tonnes et ont annulé les prélèvements. Ce contingent a augmenté à partir du 1^{er} janvier 2002, chaque année, de 1500 tonnes pendant une période de 4 ans et a atteint une quantité annuelle de 56 mille tonnes à partir du 1^{er} janvier 2005. La dernière modification de la répartition mensuelle de ce contingent a fixé la quantité autorisée à 1000 tonnes pour les mois de janvier et février, 4000 tonnes pour le mois de mars, 8000 tonnes pour le mois d'avril et 10000 tonnes pour chacun des mois de mai à octobre.

En 2005, le règlement (CEE) n°1721 modifiant le règlement 312/2001, portant modalités d'application pour l'importation d'huile d'olive originaire de la Tunisie et dérogeant à certaines dispositions des règlements 1476/95 et 1291/2000, a augmenté le contingent, accordé à la Tunisie, de 700 tonnes à partir du 1^{er} mai 2004 et de 467 tonnes en 2005 (38). Cette augmentation est une conséquence de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie à l'Union européenne.

* La difficulté d'approvisionnement des conditionneurs européens liée à la position de cartel des coopératives de production espagnoles.

⁵ Décision du conseil du 25 février 1991, 91/105/CEE.

Opportunités	Tous les experts					CV
	Désaccord	ni accord, ni désaccord	Accord	Moyenne		
Accroissement de la demande européenne d'importation d'huile d'olive	1	3	15	4,316	0,219	
Accroissement de la demande d'huile d'olive sur les marchés émergents tels que les USA, l'Australie, le Canada et le Japon	1	1	17	4,263	0,189	
Le régime de trafic de perfectionnement actif exonéré de droits de douanes	3	4	12	3,737	0,378	
Amélioration de l'image de la Tunisie en tant que pays producteur et exportateur d'huile d'olive dans les marchés traditionnels (Union européenne)	3	4	12	3,632	0,346	
Le régime préférentiel (contingent de 57.167 mille tonnes exonéré de droits de douanes)	3	5	11	3,526	0,346	
Difficulté d'approvisionnement des conditionneurs européens issue d'une position de cartel des coopératives de production espagnoles	4	9	6	3,158	0,321	

1.4. Les menaces

* L'émergence de nouveaux pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive bénéficiant de certaines préférences tarifaires sur le marché européen dans le cadre des accords d'association (contingent à droit nul). Les contingents d'huile d'olive accordés aux pays tiers autres que la Tunisie, dans le cadre des accords d'association, se répartissent comme suit: Maroc (3.5 mille tonnes) (39), Algérie (2 mille tonnes) (40), Palestine (2 mille tonnes avec une augmentation de 500 tonnes par an) (41), Liban (1000 tonnes) (42), Jordanie (2000 tonnes en 2006 qui passeront à 12000 tonnes à partir de 2010) (43) et éventuellement Syrie qui a enregistré un accroissement notable de sa production qui a atteint 183 mille tonnes en 2003, alors qu'elle n'a été que de 94,4 mille tonnes en 1990. (Négociations en cours) (Tableau 4).

Par ailleurs, les programmes de plantation de l'olivier à huile engagés par les pays émergents comme les USA, l'Australie, le Japon, l'Argentine, le Chili, la Chine et l'Arabie Saoudite engendreront une augmentation des disponibilités en huile d'olive dans ces pays. Ces disponibilités couvriront leurs besoins de consommation et permettront de dégager des excédents exportables capables de concurrencer les pays traditionnellement exportateurs.

* L'aide à la production octroyée aux producteurs des pays membres de l'union européenne. Le règlement CE n° 1638/98 du 20 juillet 1998 adopté pour la période de transition allant de 1998 à 2001 a maintenu l'aide directe aux productions communautaires. Le montant de cette aide n'est plus calculé comme la différence entre le prix indicatif à la production et le prix représentatif du marché, mais plutôt fixé à 1322.5 Ecus/tonne d'huile d'olive pour une Quantité Nationale Garantie (QNG) de 1777261⁶ tonnes (760027 tonnes pour l'Espagne, 543164 tonnes pour l'Italie, 419529 tonnes pour la Grèce, 51244 tonnes pour le Portugal et 3297 tonnes pour la France). Cette mesure a au fait majoré de 31,6% la quantité maximale garantie mais a baissé de 5% le montant de l'aide.

⁶ Cette quantité a atteint 1783811 avec les nouveaux quotas accordés à Chypre (6000 tonnes), Slovaquie (400 tonnes) et Malte (150 tonnes).

Tableau 4 : Contingents d'huile d'olive accordés aux pays tiers

Pays tiers	Code NC	Désignation	Contingent (Tonne)	Date d'application
Liban	150910	Huile d'olive non traitée entièrement obtenue au Liban et transportée directement du Liban à la Communauté	1000	Mars 2003
	15100010			
Palestine	150910	Huile d'olive vierge	2000	Janvier 2005
Tunisie	15091010	Huile d'olive non traitée entièrement obtenue en Tunisie et transportée directement de ce pays dans la Communauté	57165	Mai 2004
	15091090			
Algérie	1509	Huile d'olive et ses fractions même raffinées mais non chimiquement modifiées : vierge lampante (15091010), autres (15091090) et autres que vierges (1509900)	1000	Octobre 2005
		Autres huiles et leurs fractions obtenues exclusivement à partir d'olives même raffinées mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n°1508 : huiles brutes (15100010) et autres (15100090)		
	1510	Huile d'olive et ses fractions même raffinées mais non chimiquement modifiées	1000	
Maroc	151000	Autres huiles et leurs fractions obtenues exclusivement à partir d'olives même raffinées mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n°1508	3500	Septembre 2005
Turquie*				En cours (adhésion douanière)
Syrie				En cours
	150910	Huile d'olive non traitée entièrement obtenue en Jordanie et transportée directement de la Jordanie à la Communauté	2000	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2006
	150910		4500	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007
	150910		7000	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008
	150910		9500	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009
150910	12000		A partir de 2010	

* Réglementation en vigueur : réduction tarifaire sur les importations d'huile d'olive originaire de ce pays

Source : Commission européenne (accords d'association)

Notons, par ailleurs, qu'après le 1^{er} novembre 2001, l'aide à la production ne peut bénéficier qu'aux huiles issues d'oliveraies plantées avant le 1^{er} mai 1998, sauf cas exceptionnel prévu par le règlement. Le but recherché est de limiter au maximum les plantations spéculatives qui ont été à l'origine de l'instabilité du marché de l'huile d'olive.

Il convient également d'ajouter qu'un pourcentage de l'aide à la production (1,4%) est retenu pour être affecter au financement d'actions sur le plan régional visant à améliorer la qualité de la production oléicole et son impact sur l'environnement. 0,8% sont également retenus et versés aux organisations de producteurs reconnues et à leurs unions pour compenser les frais occasionnés par les tâches de gestion et de contrôle qu'elles assument. L'aide forfaitaire accordée aux petits producteurs (500 Kg) a été supprimée.

En 2001, le conseil a décidé de proroger l'application des dispositions de ce règlement au cours des campagnes 2001/02, 2002/03 et 2003/04 (Règlement n° 1513/2001/CEE). Ces dispositions ont permis certaines améliorations de l'organisation commune de marché de l'huile d'olive, mais les informations et les expériences acquises, au cours de la période de transition, n'ont pas permis à la commission de tirer des conclusions bien fondées et définitives et de proposer une réforme du règlement en vigueur.

Le conseil a également décidé qu'à partir du 1^{er} novembre, le régime d'aide à la production ne concerne que les oliviers inscrits dans un SIG dont l'achèvement a été constaté. Il a par ailleurs renforcer les mécanismes de gestion de la qualité des huiles d'olive et de grignons d'olive par l'ajustement des dénominations et des définitions et par la création d'un régime d'encouragement des organisations d'opérateurs agréées dans la réalisation de programmes d'amélioration et d'attestation de la qualité ainsi que dans le domaine de la gestion du secteur et dans celui du marché de l'huile d'olive.

Récemment, la commission européenne a décidé d'introduire **l'aide à la production dans le paiement unique à l'exploitation à hauteur de 60% (100% pour les oléiculteurs ayant une surface inférieure à 0,3 hectare)** du montant perçu au cours d'une période de référence définie par rapport aux campagnes 2000/2001, 2001/2002 et 2002/2003 (37).

Afin d'éviter l'abandon des oliveraies consécutif au découplage de l'aide, **40% des paiements à l'huile d'olive durant la période de référence seront attribués aux Etats membres sous la forme d'une enveloppe nationale** (tableau 5). Cette enveloppe budgétaire sera utilisée à l'octroi d'une aide à l'oliveraie, par hectare ou par arbre, non liée à la production, et destinée à maintenir les oliviers et leur entretien et à préserver les sols et l'environnement, en tenant compte des traditions locales. Il appartiendra aux Etats membres de désigner les zones concernées sur la base d'un cadre à établir par la Commission

européenne, en respectant un maximum de cinq catégories d'oliveraies admissibles à l'aide en fonction de leur valeur environnementale et sociale.

Les zones d'oliveraies plantées après le premier mai 1998, hormis celles incluses dans les nouveaux plans de plantation approuvés au niveau communautaire, seront exclues du régime de paiement unique par exploitation et par oliveraie.

Le paiement unique et l'aide pour le maintien des oliveraies à valeur environnementale ou sociale sont applicables à partir du premier janvier 2006.

Tableau 5: Répartition de l'enveloppe budgétaire selon les pays membres

Pays	Enveloppe budgétaire (Millions d'euros)
Espagne	412,45
Italie	272,05
Grèce	208,14
Portugal	22,66
Chypre	2,93
France	2,1
Slovénie	0,17
Malte	0,07

Source : Commission européenne, 2003

* L'adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc....) de plus en plus restrictives. Les dénominations et les définitions actuellement en vigueur sont celles retenues dans le cadre du règlement CE n° 865/2004 modifiant les règlements n° 1513/2001, n°1638/98, n°356/92 et n°136/66/CEE.

Les normes qualitatives de chaque dénomination ainsi que les méthodes d'analyse sont fixées par le règlement CE n° 1989/03 modifiant les règlements n°796/02, n° 2042/01, n° 2568/91 et n° 2658/87.

Les normes de commercialisation de l'huile d'olive font l'objet du règlement n° 1750/04 modifiant le règlement n°1019/02, elles concernent le conditionnement, l'étiquetage, la présentation et la publicité pour la commercialisation dans l'Union européenne.

En plus de ces dénominations et définitions fixées par l'Union Européenne, il y a lieu de souligner l'existence des normes du COI et de celles du Codex Alimentarius. Un accord conclu à un niveau technique entre ces institutions devait conduire en 2003 à l'harmonisation de ces normes. Cet accord n'est pas encore établi.

* L'importance des prélèvements appliqués aux importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal. Les prélèvements appliqués aux importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers sont fixés par les articles 13 et 14 du règlement de base n° 136/66/CEE. Ce régime a connu une modification profonde dans le

cadre des accords agricoles de l'Uruguay round. Les prélèvements variables ont été remplacés par les équivalents tarifaires qui ont subi une réduction de 20%. Ces équivalents tarifaires correspondent à la différence entre le prix d'entrée à la frontière et les prix mondiaux moyens pour la période 1986-88. Cette différence a été estimée à 1556 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge non lampante, à 1532 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge lampante et à 1682 Euros/tonne pour l'huile d'olive raffinée au cours de l'année 1995.

Les prélèvements, actuellement en vigueur, s'élèvent à 1245, 1226 et 1346 Euros/tonne respectivement (tableau 6). Notons toutefois, que la clause de sauvegarde prévue, à ce propos, autorise l'imposition d'un droit additionnel en cas de dépassement du prix de déclenchement (45).

Tableau 6: Equivalent tarifaire et prix de déclenchement pour l'huile d'olive

Unité : écus/tonne

Huile d'olive	Equivalent tarifaire 1995	Equivalent tarifaire 2000	Prix de déclenchement
vierge lampante	1532	1226	1361
vierge non lampante	1556	1245	1682
raffinée	1682	1346	1101

Source: Commission Européenne

La modification apportée à l'OCM, en 2004, stipule au niveau de l'article 11 du règlement 865/2004 que si le prix de l'huile d'olive sur le marché communautaire dépasse de manière significative, sur une période d'au moins trois mois, 1.6 fois les prix énumérés à l'article 6 (tableau 7), il peut être décidé, pour assurer un approvisionnement adéquat du marché communautaire en huile d'olive par des importations en provenance de pays non membres, conformément à la procédure visé à l'article 18 du même règlement(37):

- De suspendre totalement ou partiellement l'application à l'huile d'olive des droits du tarif douanier commun et de définir les modalités de cette suspension,
- D'ouvrir à l'huile d'olive un contingent d'importation auquel sont appliqués des droits de tarif douanier commun réduits et de définir les modalités de gestion dudit quota.

Tableau 7: Prix d'intervention pour le stockage et l'importation de l'huile d'olive

Huile d'olive	Prix stockage (article 6) Euros/tonne	Prix marché communautaire Euros/tonne
Vierge extra	1779	2846,4
Vierge	1710	2736
Lampante	1524	2438,4

Source : règlement CE n°865/2004

L'application de ces mesures nous parait difficile. Les opérateurs européens ont la possibilité d'agir sur le prix de l'huile d'olive et d'éviter le dépassement, sur une période d'au moins trois

mois, du niveau fixé par l'article 11. Mais dans le cas où ces mesures sont appliquées, elles pourraient favoriser les exportations des pays tiers au marché européen.

Pour la Tunisie, elle offre de nouvelles opportunités d'exportation, mais affecte négativement les avantages préférentiels qui lui sont accordés et renforce la concurrence des autres pays tiers fournisseurs. La Tunisie est donc appelée à renforcer sa compétitivité prix et sa compétitivité structurelle par rapport aux concurrents potentiels afin de préserver ses intérêts.

Menaces	Tous les experts					CV
	Désaccord	ni accord, ni désaccord	Accord	Moyenne		
L'émergence de nouveaux pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive pouvant bénéficier de certaines préférences tarifaires sur le marché européen	1	1	17	4,316	0,19	
L'aide à la production octroyée aux producteurs européens	2	2	15	4,053	0,313	
Adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc...) de plus en plus restrictives.	4	3	12	3,632	0,37	
L'importance des prélèvements appliqués aux importations d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal	5	3	11	3,474	0,422	

2. Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années

2.1. Estimation de la production d'huile d'olive en Tunisie au cours des 5 et 10 prochaines années.

Selon les experts interrogés, la production d'huile d'olive atteindra 190 mille tonnes au cours de la période 2006-10 et 250 mille tonnes au cours de la période 2011-15 (tableau 8). Par rapport à la période 2001-05 au cours de laquelle, la production d'huile d'olive a été de 142 mille tonnes, l'accroissement relatif sera de 33.8 et 76% respectivement.

L'augmentation de la production sera possible grâce à la mise en œuvre d'une série d'actions classées selon le niveau d'accord des experts comme suit:

- Augmentation des rendements des plantations à travers l'application des bonnes pratiques agricoles ($\bar{z} = 4.53$; $Cv = 0.135$)
- Une stratégie oléicole intégrée bien fondée sur des arguments scientifiques, des objectifs clairs et mobilisant des moyens humains et matériels adéquats ($\bar{z} = 4.53$; $CV = 0.135$).
- Extension des superficies d'olives à huile en irrigué ($\bar{z} = 4.21$; $CV = 0.218$)
- Renforcement des disponibilités financières au profit de la filière et octroi d'une aide directe aux producteurs ($\bar{z} = 4.05$; $CV = 0.279$).
- Restructuration des plantations âgées moyennant l'arrachage et la replantation avec révision des densités ($\bar{z} = 3.95$; $CV = 0.298$)
- Extension des superficies d'olives à huile en sec avec révision des densités de plantation ($\bar{z} = 3.74$; $CV = 0.280$)
- Promotion des plantations hyper intensives ($\bar{z} = 3.62$; $CV = 0.392$)
- Encouragement en faveur de la sélection des variétés tunisiennes en plantations intensives ($\bar{z} = 3.32$; $CV = 0.285$).

Tableau 8: Estimation de la production d'huile d'olive en Tunisie au cours des 5 et 10 prochaines années

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
2006-2010	190	178	225	190	180	200	17.6	13.79
2010-2015	250	210	290	250	215	250	24.5	15.4

Source : enquête+nos calculs

2.2. Estimation des exportations d'huile d'olive tunisienne au marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années.

L'estimation de l'augmentation des exportations tunisiennes au marché européen a été effectuée pour un **scénario de libéralisation partielle** et un **scénario de libéralisation totale** des échanges de l'huile d'olive entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens.

2.2.1. Scénarios de libéralisation partielle

La libéralisation partielle a distingué les trois régimes d'importation européenne d'huile d'olive originaire de la Tunisie (le contingent et le Trafic de Perfectionnement Actif (TPA) qui sont les plus utilisés par les exportateurs tunisiens et le régime normal supportant la totalité des prélèvements NPF qui n'est pratiquement pas utilisé par ces opérateurs).

Les hypothèses de libéralisation partielle, concernant ces trois régimes, ont été élaborées sur la base des dispositions réglementaires retenues par les articles 11 et 13 du règlement CE n° 865/2004 (OCM 2004). Rappelons que ces dispositions sont les suivantes:

- **Ouverture à l'huile d'olive d'un contingent d'importation auquel sont appliqués des droits de tarif douanier commun réduits et définition des modalités de gestion dudit quota.** Au cours de la campagne de commercialisation 2005-06 la production d'huile d'olive de la communauté a été faible. Cette faiblesse a engendré des difficultés d'approvisionnement en ce produit. Afin de surmonter ce problème, la commission a autorisé, à partir du 1^{er} mai 2006 et par dérogation au règlement (CE) n° 312/2001, la délivrance de certificats sans limitation mensuelle pour les importations originaires de la Tunisie qui sont réalisées dans le cadre du contingent. Pour cette recherche, nous avons prévu l'augmentation du contingent qui atteindra 86 mille tonnes sans ou avec augmentation des quantités autorisées au mois de janvier, février et mars.
- **Exclusion totale ou partielle du recours au régime de perfectionnement actif.**
- **Suspension totale ou partielle de l'application à l'huile d'olive des droits du tarif douanier commun et définition des modalités de cette suspension.** Nous avons prévu une réduction de 20% des prélèvements appliquées aux importations en régime normale. Nous sommes restés dans les mêmes proportions appliquées en 1995 dans le cadre des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce.

* **Estimation des exportations dans le cadre du contingent** (86 milles tonnes sans et avec modification des quantités autorisées au cours des mois de janvier, février et mars).

Si le contingent est fixé à 86 mille tonnes sans modification de sa répartition mensuelle, les exportations tunisiennes d'huile d'olive au marché européen réalisées dans le cadre de ce régime atteindront 79 mille tonnes en vrac et 4 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 76 mille tonnes en vrac et 8 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015 (tableaux 9 et 10).

Au cas où les quantités autorisées en janvier, février et mars augmentent, les exportations tunisiennes d'huile d'olive au marché européen dans le cadre du contingent atteindront 80 mille tonnes en vrac et 5 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 76 mille tonnes en vrac et 8 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015 (tableaux 11 et 12). Nous constatons que la révision des quantités mensuelles autorisées n'a pas d'effet notable sur les exportations tunisiennes d'huile d'olive dans le cadre du contingent. Par contre l'augmentation du contingent aura des effets certains.

*** Estimation des exportations dans le cadre du régime de trafic de perfectionnement actif.**

Le maintien du régime de trafic de perfectionnement actif permettra à la Tunisie d'exporter au marché européen 100 mille tonnes d'huile d'olive au cours de la période 2006-11 et 130 mille tonnes au cours de la période 2011-2015 (tableau 13). Au cas où la commission européenne décide de supprimer ce régime, les exportations tunisiennes au marché européen baisseront de 50% (tableau 14).

*** Estimation des exportations en régime normale avec réduction de 20% des prélèvements appliqués aux importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers.**

Le régime normal n'est pratiquement pas utilisé du fait du niveau très élevé des prélèvements qui lui sont appliqués. Les experts estiment que les exportations en ce régime atteindront 10 mille tonnes en vrac et 2 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 13 mille tonnes en vrac et 5 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015 (tableaux 15 et 16).

Par ailleurs, les experts ont été interrogés sur les effets possibles de l'application de l'article 11 du règlement 865/2004 de l'OCM sur les exportations tunisiennes au marché européen. 58% des experts estiment que l'effet soit positif. 26% des experts estiment plutôt que l'effet soit négatif. Les autres experts confirment que l'application de l'article 11 n'aura pas d'effet sur les exportations tunisiennes.

Les alternatives de libéralisation partielle des importations européennes d'huile d'olive originaire de la Tunisie sont classées selon le niveau d'accords des experts comme suit:

- Augmentation du contingent avec augmentation des quantités mensuelles en janvier, février et mars ($\bar{z} = 4.27$; CV = 0.39).
- Réduction des prélèvements appliqués aux importations en régime normal ($\bar{z} = 3.88$; CV = 0.37)
- Conservation du régime de Trafic de Perfectionnement Actif ($\bar{z} = 3.77$; CV = 0.42)
- Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle ($\bar{z} = 3.71$; CV = 0.36).

Si toutes ces alternatives de libéralisation partielle sont appliquées simultanément, les exportations tunisiennes au marché européen atteindront 180 milles tonnes en vrac et 6 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 211 mille tonnes en vrac et 13 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 20011-15 (tableaux 17 et 18).

D'après ces résultats, la Tunisie est capable de doubler ces exportations sur le marché européen au cours des 5 et 10 prochaines années en cas de libéralisation partielle des échanges. Rappelons que ces exportations ont été de 83.3 milles tonnes au cours de la période 2001-05 et de 97 mille tonnes au cours de la période 1996-00.

Tableau 9: Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	74	64	82	79	72		
2010-2015	76	69	80	76	75	80	2,12	0,5

Source : enquête+nos calculs

Tableau 10: Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	4	2	5	4	3		
2010-2015	8	5	10	8	5	10	1	0,26

Source : enquête+nos calculs

Tableau 11: Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent avec modification de sa répartition mensuelle)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	71	61	82	80	71		
2010-2015	76	69	80	76	71	80	3,17	0,95

Source : enquête+nos calculs

Tableau 12: Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée dans le cadre du contingent au cours des 5 et 10 prochaines années (Augmentation du contingent avec modification de sa répartition mensuelle)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	5	3	6	5	3		
2010-2015	8	5	15	8	6	10	3,48	0,79

Source : enquête+nos calculs

Tableau 13: Estimation des exportations d'huile d'olive dans le cadre du TPA au cours des 5 et 10 prochaines années

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	100	85	111	100	80		
2010-2015	130	100	157	130	110	150	2,88	0,05

Source : enquête+nos calculs

Tableau 14: Estimation de l'impact de la suppression du régime TPA sur les exportations tunisienne d'huile d'olive au marché européen

Baisse des exportations	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
		50	30	50	50	33		

Source : enquête+nos calculs

**Tableau 15: Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac dans le cadre du régime normal
au cours des 5 et 10 prochaines années**

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
2006-2010	10	0	55	10	0	11	16,53	2,42
2010-2015	13	0	63	13	0	14	17,44	3

Source : enquête+nos calculs

**Tableau 16: Estimation des exportations d'huile d'olive conditionnée dans le cadre du régime normal
au cours des 5 et 10 prochaines années**

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
2006-2010	2	0	8	2	0	2	1	0,05
2010-2015	5	0	10	5	0	5	0,59	0,84

Source : enquête+nos calculs

Tableau 17: Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac au cours des 5 et 10 prochaines années
(Libéralisation partielle tous régimes confondus)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	184	167	220	180	164		
2010-2015	226	197	256	211	194	238	4.44	4.579

Source : enquête+nos calculs

Tableau 18: Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée au cours des 5 et 10 prochaines années
(Libéralisation partielle tous régimes confondus)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	4	3	12	6	4		
2010-2015	11	5	18	13	6	18	3.5	1.263

Source : enquête+nos calculs

Tableau 19: Estimation des exportations d'huile d'olive total au cours des 5 et 10 prochaines années
(Libéralisation partielle tous régimes confondus)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	188	170	232	187	170		
2010-2015	246	205	276	223	204	249	4.44	4.579

Source : enquête+nos calculs

2.2.2. Scénario de libéralisation totale

Dans le cas d'une libéralisation totale des échanges de l'UE avec la Tunisie, les exportations tunisiennes d'huile d'olive au marché européen atteindront 148 mille tonnes en vrac et 5 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-2011 et 191 mille tonnes en vrac et 15 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015 (tableaux 20 et 21). Par rapport à la période 2001-2005, l'accroissement relatif des exportations sera de 83.7 et de 147.3% respectivement.

Les effets de la libéralisation totale des échanges sur l'augmentation des exportations tunisiennes d'huile d'olive au marché européen sont inférieurs à ceux de la libéralisation partielle. La libéralisation totale causera une suppression totale des préférences accordées par l'Union européenne à la Tunisie. Elle provoquera une plus grande concurrence entre les pays tiers producteurs et exportateurs d'huile d'olive (Tunisie, Syrie, Turquie, Jordanie, Algérie, Liban et Palestine)

En plus de l'estimation du potentiel de production et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen, nous avons demandé aux experts d'évaluer l'impact de la nouvelle réglementation tunisienne ayant autorisé les opérateurs privés à exporter de l'huile d'olive conditionnée ou de l'huile d'olive biologique dans le cadre du contingent sur les exportations de ces deux catégories.

Selon ces experts, les exportations d'huile d'olive biologique atteindront 4 mille tonnes au cours de la période 2006-10 et 8 mille tonnes au cours de la période 2011-2015 (tableau 22). Les exportations d'huile d'olive conditionnées seront de 5 mille tonnes au cours de la période 2006-10 et de 8 mille tonnes au cours de la période 2011-2015 (tableau 23).

Nous avons également interrogé ces experts sur l'impact du cahier des charges récemment mis en œuvre pour l'exportation de l'huile d'olive tunisienne. 39% des experts estiment que l'impact de ce cahier des charges soit positif, 28% prévoient plutôt un impact négatif, 22% n'ont pas répondu à cette question et 11% estiment que le cahier des charges n'aura pas d'effet sur les exportations.

Tableau 20: Estimation des exportations d'huile d'olive en vrac au cours des 5 et 10 prochaines années
(Libéralisation totale)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
2006-2010	148	100	166	148	140	150	3,21	0,63
2010-2015	191	169	212	191	160	196	5,68	2,58

Source : enquête+nos calculs

Tableau 21: Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée au cours des 5 et 10 prochaines années
(Libéralisation totale)

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
2006-2010	5	5	9	5	5	8	1,15	2,26
2010-2015	15	7	16	15	10	15	1,09	0,26

Source : enquête+nos calculs

Tableau 22: Estimation des exportations d'huile d'olive biologique au cours des 5 et 10 prochaines années

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	3	1	5	4	4		
2010-2015	7	2	10	8	8	9	2.74	0,71

Source : enquête+nos calculs

Tableau 23: Estimation des exportations d'huile d'olive en conditionnée au cours des 5 et 10 prochaines années

	1 ^{er} tour			2 ^{ème} tour			E _{am} tour 1	E _{am} tour 2
	Médiane	Quartile1	Quartile3	Médiane	Quartile1	Quartile3		
	2006-2010	5	2	5	5	3		
2010-2015	8	5	10	8	5	8	0,85	0,37

Source : enquête+nos calculs

Conclusion

Cette recherche fournit une évaluation globale des facteurs internes et externes qui déterminent le potentiel de production et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen en analysant les principales opportunités, menaces, forces et faiblesses (SWOT) liées à leur évolution présente et future.

Le diagnostic interne de cette filière a révélé que le système de production et d'exportation d'huile d'olive en Tunisie présente les forces suivantes:

- L'émergence de nouveaux opérateurs privés dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive
- Emergence de producteurs tunisiens orientés vers la production des huiles d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées
- Une main d'œuvre et une traction mécanique relativement moins chères par rapport aux pays européens concurrents.
- La maîtrise de la sauvegarde du patrimoine oléicole national
- La promotion et la valorisation des exportations emballées
- Position géographique stratégique de la Tunisie (proximité de l'Europe, premier marché de consommation d'huile d'olive)
- Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne)
- Politique d'encouragement et d'incitation des promoteurs au niveau de tous les maillons de la filière
- Diversité du patrimoine oléicole en Tunisie
- Entrée en production des nouvelles plantations
- La possibilité de promotion de l'olivier à huile en irrigué et à haute densité
- Historique de la Tunisie dans le domaine oléicole (tradition)
- L'importance du secteur touristique

Malgré ces forces, ce système présente des faiblesses majeures parmi lesquelles les experts interrogés ont retenu:

- Développement de l'esprit de spéculation avec un faible effort de prospection, de sélection et d'étude des marchés et manque manifeste de stratégies marketing
- Alternance de la production et productivité faible des plantations du fait de la sécheresse et du manque d'entretien, d'aménagement et de restructuration des

plantations oléicoles notamment celles sénescentes.

- Absence de stratégie de long terme pour la filière oléicole
- Concentration des exportations tunisiennes d'huile d'olive sur l'Union européenne
- Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière
- Absence de stocks de réserve en huile d'olive et des mécanismes d'encouragement et de financement du stockage privé
- Faibles efforts de préservation de la qualité et de valorisation du produit
- Problème d'information à tous les niveaux de la filière huile d'olive
- Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation dans le secteur affectant le niveau de qualification des opérateurs et l'effort d'innovation
- Prépondérance du marché d'huile d'olive en vrac
- Difficulté d'accès aux crédits qui ne sont pas généralement disponibles
- Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué
- La concentration de près de 70% des plantations oléicoles dans les régions arides et semi-arides de la Tunisie
- Augmentation du coût de production d'huile d'olive

Le diagnostic externe, qui a porté sur la dynamique du marché mondial et les réformes politiques, a souligné six opportunités.

- Accroissement de la demande européenne d'importation d'huile d'olive
- Accroissement de la demande d'huile d'olive sur les marchés émergents tels que les USA, l'Australie, le Canada et le Japon
- Le régime de trafic de perfectionnement actif exonéré de droits de douanes
- Amélioration de l'image de la Tunisie en tant que pays producteur et exportateur d'huile d'olive dans les marchés traditionnels (Union européenne)
- Le régime préférentiel (contingent de 57.167 mille tonnes exonéré de droits de douanes)
- Difficulté d'approvisionnement des conditionneurs européens issue d'une position de cartel des coopératives de production espagnoles

La Tunisie doit saisir toutes ces opportunités. Elle doit parallèlement faire face à une série de menaces dont les plus importantes sont:

- L'émergence de nouveaux pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive pouvant bénéficier de certaines préférences tarifaires sur le marché européen
- L'aide à la production octroyée aux producteurs européens
- Adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc....) de plus en plus restrictives.
- L'importance des prélèvements appliqués aux importations d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal

Toutes ces forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées par les 24 experts sont synthétisées au niveau de la matrice SWOT présentée à la page suivante.

Cette recherche fournit également une estimation de la production et des exportations d'huile d'olive tunisienne au marché européen pour deux scénarios de libéralisation partielle et totale des échanges de l'UE avec les pays tiers méditerranéens. Cette estimation est réalisée en deux tours d'enquête auprès d'un échantillon de 24 experts assurant des fonctions différentes au niveau de la filière huile d'olive en Tunisie.

La production d'huile d'olive atteindra 190 mille tonnes au cours de la période 2006-10 et 250 mille tonnes au cours de la période 2011-15 (tableau 8). Par rapport à la période 2001-05 au cours de laquelle, la production d'huile d'olive a été de 142 mille tonnes, l'accroissement relatif sera de 33.8 et 76% respectivement.

Dans le cas d'une libéralisation partielle des échanges de l'UE avec la Tunisie, les exportations tunisiennes d'huile d'olive au marché européen atteindront 180 mille tonnes en vrac et 6 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 211 mille tonnes en vrac et 13 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-15.

Les exportations dans le cadre du contingent atteindront 79 mille tonnes en vrac et 4 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 76 mille tonnes en vrac et 8 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015 si ce contingent est fixé à 86 mille tonnes sans modification de sa répartition mensuelle. Ces exportations atteindront 80 mille tonnes en vrac et 5 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et 76 mille tonnes en vrac et 8 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015 si les quantités autorisées en janvier, février et mars augmentent.

Les exportations en régime de trafic de perfectionnement actif seront de 100 mille tonnes d'huile d'olive au cours de la période 2006-11 et de 130 mille tonnes au cours de la période 2011-2015.

Les exportations en régime normal ne seront que de 10 mille tonnes en vrac et de 2 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-10 et de 13 mille tonnes en vrac et de 5 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015.

Dans le cas d'une libéralisation totale des échanges de l'UE avec la Tunisie, les exportations tunisiennes d'huile d'olive au marché européen atteindront 148 mille tonnes en vrac et 5 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2006-2011 et 191 mille tonnes en vrac et 15 mille tonnes en conditionnée au cours de la période 2011-2015.

La libéralisation totale causera une suppression totale des préférences accordées par l'Union européenne à la Tunisie et provoquera une plus grande concurrence entre les pays tiers producteurs et exportateurs d'huile d'olive (Tunisie, Syrie, Turquie, Jordanie, Algérie, Liban et Palestine).

En vue d'affiner les résultats du SWOT, notamment au niveau de certaines forces et opportunités, et des résultats de l'estimation du potentiel de production et d'exportation de l'huile d'olive tunisienne au marché européen, nous avons jugé nécessaire d'organiser une réunion de synthèse qui regroupe tous les experts qui ont participé aux deux tours. Cette réunion aura lieu au cours de la troisième semaine du mois de février 2006.

Diagnostic interne	Forces	Faiblesses
<p>Système de production et d'exportation de l'huile d'olive en Tunisie</p>	<ul style="list-style-type: none"> * L'émergence de nouveaux opérateurs privés dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive * Emergence de producteurs tunisiens orientés vers la production des huiles d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées * Une main d'œuvre et une traction mécanique relativement moins chères par rapport aux pays européens concurrents. * La maîtrise de la sauvegarde du patrimoine oléicole national * La promotion et la valorisation des exportations emballées * Position géographique stratégique de la Tunisie (proximité de l'Europe, premier marché de consommation d'huile d'olive) * Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne) * Politique d'encouragement et d'incitation des promoteurs au niveau de tous les maillons de la filière * Diversité du patrimoine oléicole en Tunisie * Entrée en production des nouvelles plantations * La possibilité de promotion de l'olivier à huile en irrigué et à haute densité * Historique de la Tunisie dans le domaine oléicole (tradition) * L'importance du secteur touristique 	<ul style="list-style-type: none"> * Développement de l'esprit de spéculation avec un faible effort de prospection, de sélection et d'étude des marchés et manque manifeste de stratégies marketing * Alternance de la production et productivité faible des plantations du fait de la sécheresse et du manque d'entretien, d'aménagement et de restructuration des plantations oléicoles notamment celles sénescentes. * Absence de stratégie de long terme pour la filière oléicole * Concentration des exportations tunisiennes d'huile d'olive sur l'Union européenne * Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière * Absence de stocks de réserve en huile d'olive et des mécanismes d'encouragement et de financement du stockage privé * Faibles efforts de préservation de la qualité et de valorisation du produit * Problème d'information à tous les niveaux de la filière huile d'olive * Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation dans le secteur affectant le niveau de qualification des opérateurs et l'effort d'innovation * Prépondérance du marché d'huile d'olive en vrac * Difficulté d'accès aux crédits qui ne sont pas généralement disponibles * Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué * La concentration de près de 70% des plantations oléicoles dans les régions arides et semi-arides de la Tunisie * Augmentation du coût de production d'huile d'olive

Diagnostic externe	Opportunités	Menaces
<p>Dynamique du marché et réformes politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Accroissement de la demande européenne d'importation d'huile d'olive * Accroissement de la demande d'huile d'olive sur les marchés émergents tels que les USA, l'Australie, le Canada et le Japon * Le régime de trafic de perfectionnement actif exonéré de droits de douanes * Amélioration de l'image de la Tunisie en tant que pays producteur et exportateur d'huile d'olive dans les marchés traditionnels (Union européenne) * Le régime préférentiel (contingent de 57.167 mille tonnes exonéré de droits de douanes) * Difficulté d'approvisionnement des conditionneurs européens issue d'une position de cartel des coopératives de production espagnoles 	<ul style="list-style-type: none"> * L'émergence de nouveaux pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive pouvant bénéficier de certaines préférences tarifaires sur le marché européen * L'aide à la production octroyée aux producteurs européens * Adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc...) de plus en plus restrictives. * L'importance des prélèvements appliqués aux importations d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal

Références bibliographiques

- (1) Pierre F. GONOD & Jean-Luc GURTLER, 2002: *Evolution de la prospective* ; OCL Vol.9 N°5 ; Septembre/Octobre ; p 317-328.
- (2) Frédéric HESELMANS, Ian MILLES et all, 2003. *Guide pratique pour la prospective régionale en Belgique*. Centre d'Etude de l'Opinion de l'Université de Liège; 193 p.
http://www.socioforesight.net/RegionalForesightGuide_IBelgium_Fr_Fina6rEVISED_Ok.PDF
- (3) Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole, Enquêtes sur les structures agricoles 2004-2005 Tunisie 2006.
- (4) Boubaker KARRAY, 2002. La filière huile d'olive en Tunisie : performances et stratégies d'adaptation, thèse présentée pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Montpellier I, 413 p.
- (5) Mahmoud ALLAYA et Boubaker KARRAY, 2000: Avantage comparatif de la production d'olives à huile dans la région de Sfax (Tunisie). In la revue MEDIT N° 2, pp 24-29
- (6) Ministère du Développement et de la Coopération Internationale Institut National des Statistiques. Enquête Nationale sur le Budget, Consommation et le niveau de vie des ménages, 2000, Volume A.
- (7) Boubaker KARRAY, 2004: Le marché européen de l'huile d'olive : Mécanismes de gestion et implications sur la position concurrentielle des pays exportateurs. In revue NEW MEDIT N° 2, pp 24-31.
- (8) Commission européenne, 2002. Evaluation des impacts des principales mesures de l'OCM Huile d'olive. Rapport final, volume 1. pp 103.
- (9) P.K. Srivastava, K. Kulshreshtha, C. S. MOHANTY, P. Pushpangadan, A. Singh. (2005): Stakeholder-based SWOT analysis for successful municipal solid waste management in lucknow, India. ELSEIVER: Waste Management 25, p 531-537
- (10) Maurice SAI AS, Emmanuel METAIS, (2001). Stratégie d'entreprise : évolution de la pensée. Finance Contrôle stratégie, Volume 4, n°1, mars 2001, p183-213.
- (11) Patrick Perrotton, (2002). Safari en pays stratégie : L'exploration des grands courants de la pensée stratégique. Séminaire : conduite de la recherche en contrôle de gestion. Université de Paris Dauphine ; Fiche de lecture ; p1-30.
- (12) Hsu-Hsi Chang, Wen-Chin Huang, (2006). Application of a qualification SWOT analytical method: ELSEIVER: Mathematical and computer modelling 43, p 158-169.

- (13)** Gerry JOHNSON, Kevan SCHOLLES et Frédéric Fréry (2002). « Stratégique », 2^{ème} édition. Editeur : Pearson education France. 717p
- (14)** Mikko Kurttila, Mauno Pesonen, Jyrki Kangas, Miika Kajanus, (2000). Utilizing the analytic hierarchy process (AHP) in SWOT analysis – a hybrid method and its application to a forest-certification case. ELSEIVER: Forest Policy and Economics 1. p 41-51.
- (15)** Robert G. Dyson, (2004). Strategic development and SWOT analysis at the University of Warwick., ELSEIVER: European Journal of Operational Research 152 p 631-640.
- (16)** Kerstin Cuhls, Delphi method: United Nations Industrial Development Organization, p 93-112. www.unido.org/file-storage/download?file_id=16959
- (17)** Chitu Okoli, Suzanna D. Pawlowski (2004); The Delphi method as a research tool: an example, design considerations and applications; Information et Management 42; p15-29 Science direct: ELSEVIER.
- (18)** Harold A. Linstone, Murray Turoff (2002); The Delphi Method: Techniques and applications; 34p.
- (19)** Deborah Hennessy et Carolyn Hicks (2001); Les caractéristiques idéales des responsables des soins infirmiers en Europe : Etude Delphi pour le bureau régional de l’OMS pour l’Europe; EUR/01/5019319 ; 20p.
- (20)** SRLF (2005); Méthodologie des Recommandations Formalisées d’Experts de la Société de réanimation de Langue Française ; RFE-SRLF ; 17p.
www.srlf.org/Data/Documents/PDF/Referentiels/Revision-CG7-05-2005.pdf
- (21)** Jon Landeta (2005); Current validity of the Delphi method in social sciences; Technological Forecasting & Social change; p1-16 Science direct: ELSEVIER.
- (22)** Catherine Powell (2003); The Delphi technique: myths and realities; Journal of Advanced Nursing 41 (4); p376-382.
- (23)** J.P. Birat (2000); A futures study analysis of the technological evolution of the EAF by 2010; La Revue de Métallurgie-CIT; p1347-1363.
- (24)** Samir Mili & Manuel Rodriguez Zuniga (2001); Exploring future developments in international olive oil trade and marketing: a Spanish perspective; Published in Agribusiness: An international Journal, Vol.17, n°3, 2001, pp.397-415.
- (25)** Nikki SLOCUM, (2003): « Participatory methods toolkit: a practitioner’s manual »; United Nations University CRIS; 166p.

- (26)** Henri ISAAC (1996); Evaluation de trois dimensions des activités de services professionnel : utilisation de la méthode Delphi.
- (27)** MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Direction Générale de la Production Agricole, 1981. Etude sur les perspectives de développement de l'oléiculture en Tunisie SOGETA, CNEA, 301 p plus annexes.
- (28)** FAO, 1981. Développement rural intégré des zones à vocation oléicole, Tunisie: conclusions et recommandations du projet, rapport terminal AGGCP/TUN/SWE, 127 p.
- (29)** FAO, 1983. Renforcement de l'expérimentation, de la formation et de la diffusion de l'information dans le secteur oléicole, Tunisie - conclusions et recommandations du projet, rapport terminal AG ECE/TUN/501/IRQ, 50 p.
- (30)** FAO, 1984. Etude du sous secteur oléicole, Tunisie - Rapport du programme de coopération FAO /banque mondiale- Centre d'investissement.
- (31)** Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques, ACC, 2005 : Réflexion sur la stratégie de promotion des exportations de l'huile d'olive tunisienne, 79 p.
- (32)** Ministère de l'industrie et de l'énergie et des petites et moyennes entreprises, 2000, étude de positionnement stratégique de la branche huilerie, Cahier du CPEI n°4.
- (33)** Boubaker KARRAY, A. LOUIZI, A. SAHNOUN, 2000: Estimation du coût de production d'olives à huile en Tunisie : Application de la méthode de coût constaté aux exploitations privées dans la région de Sfax. In la revue MEDIT N° 4.
- (34)** Ahmed TRIGUI, Monji MSALLEM et collaborateurs, 2002. Catalogue des variétés autochtones et types locaux, 159p.
- (35)** N. GRATI KAMMOUN et M. KHLIF, 2001. Caractérisation technologique des variétés d'olivier cultivées en Tunisie, 69 p+Annexes.
- (36)** Commission européenne, (2001). Le secteur de l'huile d'olive et des olives de table pp 50.
- (37)** Règlement (CEE) n° 865/2004 du Conseil, du 29 avril 2004, modifiant portant organisation commune des marchés dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table et modifiant le règlement (CEE) n° 827/68. Journal officiel de l'Union européenne n° L 161 du 30/4/2004.
- (38)** Règlement (CEE) n° 1721/2005 du Conseil, du 20 octobre 2005, modifiant le règlement (CEE) n° 312/2001 portant modalités d'application pour l'importation d'huile d'olive originaire de Tunisie et dérogeant à certaines dispositions des règlements (CEE) n° 1476/95 et (CEE) n° 1291/2000. Journal officiel de l'Union européenne n° L 276 du 21/10/2005.

(39) Protocole à l'accord euro méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République Slovaque. Journal officiel de l'Union européenne n° JO L 242 du 19/9/2005.

(40) Protocole N°1 relatif au régime applicable à l'importation dans la Communauté des produits agricoles originaires d'Algérie. Journal officiel de l'Union européenne n° JO L 265 du 10/10/2005.

(41) Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et l'Organisation de libéralisation de la Palestine (OLP), agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, concernant des mesures de libéralisation réciproques et le remplacement des protocoles n°1 et 2 de l'accord d'association intérimaire CEE- Autorité palestinienne. Journal officiel de l'Union européenne n° L 2 du 5/1/2005.

(42) Règlement (CEE) n° 209/2003 de la Commission, du 3 février 2003, portant modification du règlement (CE) n° 747/2001 du Conseil en ce qui concerne les contingents tarifaires communautaires pour certains produits agricoles originaires du Liban. Journal officiel de l'Union européenne n° L 28 du 4/2/2003.

(43) Accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et le royaume hachémite de Jordanie concernant les mesures de libéralisation réciproques et modifiant l'accord d'association CE- Jordanie et remplaçant les annexes I, II, III et IV ainsi que les protocoles n° 1 et 2 dudit accord. Journal officiel de l'Union européenne n° L 41 du 13 février 2006.

(44) Règlement (CEE) n° 1782/2003 du Conseil, du 29 septembre 2003, établissant des règles communes pour les régimes de soutien directe dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs et modifiant les règlements (CEE) n° 2019/93, (CEE) n° 1452/2001 (CEE) n° 1453/01, (CEE) n° 1454/01, (CEE) n° 1868/94, (CEE) n° 1251/99, (CEE) n° 1254/99, (CEE) n° 1673/00, (CEE) n° 2358/71, (CEE) n° 2529/01. Journal officiel de l'Union européenne n° L 270 du 21/10/03.

(45) http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/dds/cgi-bin/tarchap?Lang=FR

ANNEXES

Annexe 1: Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne (Lettre aux experts choisis)

Nous collaborons à un projet de recherche appelé «Impact de la libéralisation des échanges agricoles et agroalimentaires entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens». Les activités de ce projet concernent les fruits et légumes et l'huile d'olive dans les pays de l'Union européenne, la Tunisie, l'Égypte, le Maroc, la Turquie et Israël.

Pour la Tunisie, l'activité 5, prévue dans le cadre de ce projet, porte sur l'estimation de l'augmentation future de la production d'huile d'olive et de la proportion de cette augmentation qui sera exportée à l'Union européenne au cours des 5 et 10 prochaines années (horizon 2015) sous différents scénarios de libéralisation du marché communautaire.

Ce travail utilise la méthode DELPHI qui consiste en un processus itératif permettant une présentation anonyme d'un ensemble de jugements émanant de personnes informées, jugements qui sont ensuite soumis à réévaluation. Elle a pour but de rassembler plusieurs avis **d'experts** sur un sujet précis, de mettre en évidence des **convergences d'opinions** et de dégager un éventuel **consensus**.

L'application de cette méthode doit respecter les **principes d'anonymat des experts**, de rétroaction de l'information et des réponses statistiques de groupe à partir desquelles chaque expert réévalue ses opinions. Donc, nous demandons votre participation à cette activité comme un des experts clés dans ce secteur. **Dans le premier tour de l'enquête**, vous répondez, avec beaucoup de précision, aux questions posées. **Dans le deuxième tour**, nous vous informons anonymement sur la réaction du reste du panel d'experts afin de modifier vos réponses.

Merci de votre aide. Nous comptons sur votre participation au premier et au deuxième tour de l'enquête.

Cordialement

Dr. Boubaker KARRAY

Institut de l'Olivier, BP 256 3000 Sfax

Tel P 20300508, fixe 74 241240, E-mail bkarray@yahoo.fr

Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne (Questionnaire)

1. Quel est votre domaine d'activité ?

- Production Transformation Exportation Importation Recherche
 Administration

2. Quels sont les principaux facteurs externes (opportunités et menaces) qui détermineront les exportations tunisiennes d'huile d'olive à l'Union européenne au cours de la prochaine décennie (horizon 2015)? Complétez la liste des facteurs proposés puis procédez à leur classement par ordre d'importance en accordant une note de 1 au plus important et de 5 au moins important

Opportunités

_____ L'accroissement de la demande européenne d'importation d'huile d'olive

_____ L'accroissement de la demande d'huile d'olive sur les marchés émergents tels que les USA, l'Australie, le Canada et le Japon

_____ Le régime de trafic de perfectionnement actif exonéré de droits de douanes

_____ Le régime préférentiel (contingent de 56 mille tonnes exonéré de droits de douanes)

_____ Amélioration de l'image de la Tunisie en tant que pays producteur et exportateur d'huile d'olive dans les marchés traditionnels (Union européenne) et non traditionnels (USA, Canada, Australie, Japon)

_____ Difficulté d'approvisionnement des conditionneurs européens issue d'une position de cartel des coopératives de production espagnoles

Observations et commentaires

Menaces

_____ L'importance des prélèvements appliqués aux importations d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal

_____ L'aide à la production octroyée aux producteurs européens

_____ Adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc....) de plus en plus restrictives

_____ L'émergence de nouveaux pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive pouvant bénéficier de certaines préférences tarifaires sur le marché européen

_____ Autres (à préciser)

.....
.....

Observations et commentaires

3. Quels sont les principaux facteurs internes (forces et faiblesses) qui détermineront les exportations tunisiennes d'huile d'olive à l'Union européenne au cours de la prochaine décennie (horizon 2015)? Complétez la liste des facteurs proposés puis procédez à leur classement par ordre d'importance en accordant une note de 1 au plus important et de 10 au moins important

Forces

_____ La position géographique stratégique de la Tunisie (proximité de l'Europe, premier marché de consommation d'huile d'olive)

_____ La diversité du patrimoine oléicole en Tunisie

_____ Emergence de producteurs tunisiens orientés vers la production des huiles de qualité

_____ Une main d'œuvre et une traction mécanique relativement moins chères par rapport aux pays européens concurrents.

_____ Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique

_____ La possibilité de promotion de l'olivier à huile en irrigué et à haute densité

_____ La maîtrise de la sauvegarde du patrimoine oléicole national

- _____ La longue expérience de l'ONH en matière d'exportation
- _____ L'émergence de nouveaux opérateurs privés dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive
- _____ L'importance du secteur touristique
- _____ Entrée en production des nouvelles plantations
- _____ Les efforts de promotion pour une meilleure valorisation des exportations emballées
- _____ Possibilités de développement des signes de qualité
- _____ La politique d'encouragement du secteur oléicole en Tunisie

Observations et commentaires

Faiblesses

- _____ La concentration de près de 70% des plantations oléicoles dans les régions arides et semi-arides de la Tunisie
- _____ Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué
- _____ Alternance de la production et productivité faible des plantations du fait de la sécheresse et du manque d'entretien, d'aménagement et de restructuration des plantations oléicoles notamment celles sénescentes.
- _____ Absence de stocks de réserve en huile d'olive
- _____ Faibles efforts de préservation de la qualité et de valorisation du produit
- _____ Développement de l'esprit de spéculation avec un faible effort de prospection, de sélection et d'étude des marchés et manque manifeste de stratégies marketing
- _____ Difficulté d'accès aux crédits qui ne sont pas généralement disponibles
- _____ Problème d'information à tous les niveaux de la filière huile d'olive
- _____ Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière
- _____ Prépondérance du marché d'huile d'olive en vrac
- _____ Augmentation du coût de production d'huile d'olive
- _____ Augmentation du coût d'exportation d'huile d'olive

_____ Concentration des exportations tunisiennes d'huile d'olive sur deux marchés (Italie et Espagne)

_____ Absence de stratégie de long terme pour la filière oléicole

_____ La rigidité de la réglementation tunisienne concernant l'exportation d'huile d'olive.

_____ Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation dans le secteur

Observations et commentaires

4. Supposez que la Tunisie n'est confrontée à aucune contrainte de marché (L'Union européenne élimine toute la protection de son marché et donc la Tunisie peut exporter tout ce qu'elle produit), de combien elle peut augmenter sa production d'huile d'olive au cours des 5 et 10 prochaines années? (Production moyenne au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15)

..... Mille tonnes d'huile d'olive pour les 5 prochaines années

.....Mille tonnes d'huile d'olive pour les 10 prochaines années

5. Quelles sont les actions qui permettront cette augmentation ? Complétez la liste des actions proposées puis procédez à leur classement par ordre d'importance en accordant une note de 1 au plus important et de 5 au moins important

_____ Extension des superficies d'olives à huile en irrigué

_____ Extension des superficies d'olives à huile en sec avec révision des densités de plantation

_____ Restructuration des plantations âgées moyennant l'arrachage et la replantation avec révision des densités

_____ Promotion des plantations hyper intensives

_____ Augmentation des rendements à travers l'application des bonnes pratiques agricoles

_____ Encouragement pour le clonage des variétés tunisiennes en plantations intensives

Autres (à préciser)

.....
.....

Observations et commentaires

6. Le contingent annuel accordé à la Tunisie est de 57167 tonnes réparties en quantités mensuelles (1000 tonnes pour les mois de janvier et février, 4000 tonnes pour le mois de mars, 8000 tonnes pour le mois d'avril et 10000 tonnes pour chacun des mois de mai à octobre). Supposez que ce contingent atteint 86 mille tonnes sans changement de la répartition mensuelle; combien la Tunisie peut exporter au marché européen en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années ? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15)

* Exportations en vrac.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

* Exportations en conditionné.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

7. Supposez que ce contingent atteint 86 mille tonnes avec l'augmentation des quantités autorisées en mois de janvier et février de 5 mille tonnes; combien la Tunisie peut exporter au marché européen en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années ? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15 ans)

* Exportations en vrac.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

* Exportations en conditionné.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

8. Supposez que l'Union européenne conserve le régime de Trafic de perfectionnement Actif (TPA) qui permet à des industriels européens d'importer de l'huile d'olive originaire des pays tiers, en franchise de droits de douane, mais sous la condition d'exporter hors l'Union européenne des tonnages d'huile équivalents. Combien la Tunisie peut exporter en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années ? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15 ans)

..... Mille tonnes pour les 5 prochaines années

.....Mille tonnes pour les 10 prochaines années

9. Supposer que l'Union européenne supprime le régime TPA. Quelles seraient les conséquences sur les exportations tunisiennes au cours de la prochaine décennie (horizon 2015)?

Baisse des exportations de 30 %, 50%, 70%

10. Les prélèvements appliqués aux importations européennes d'huile d'olive d'huile d'olive en régime normale s'élèvent à 1245 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge non lampante, 1226 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge lampante et 1346 Euros/tonne pour l'huile d'olive raffinée. Supposer que l'Union européenne baissera de 20% ces prélèvements; combien la Tunisie peut exporter en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15 ans)

* Exportations en vrac.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

* Exportations en conditionné.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

11. L'article 11 du règlement CE n°865/2004 stipule que si le prix sur le marché communautaire dépasse de manière significative, sur une période d'au moins trois mois, 2846.4 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge extra, 2736 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge et 2438.4 Euros/tonne pour l'huile d'olive lampante, il peut être décidé:

- De suspendre totalement ou partiellement l'application à l'huile d'olive des droits du tarif douanier commun et de définir les modalités de cette suspension,

- D'ouvrir à l'huile d'olive un contingent d'importation auquel sont appliqués des droits de tarif douanier commun réduits et de définir les modalités de gestion dudit quota.

Pouvez vous estimer l'impact de ces décisions sur les exportations tunisiennes au marché européen au cours de la prochaine décennie (horizon 2015)?

Impact positif Impact négatif

Observations et commentaires

12. En cas de libéralisation partielle des importations européennes d’huile d’olive, indiquez l’alternative la plus importante (Classez ces alternatives par ordre d’importance en accordant la note de 1 au plus important et de 4 au moins important)

___ Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle

___ Augmentation du contingent avec augmentation des quantités mensuelles en janvier et en février

___ Réduction des prélèvements appliqués aux importations en régime normal

___ Conservation du régime de Trafic de Perfectionnement Actif (TPA)

13. Supposez une libéralisation totale des importations européennes d’huile d’olive; combien la Tunisie peut exporter au marché européen au cours de la prochaine décade (horizon 2015)?

* Exportations en vrac.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années

* Exportations en conditionné.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

14. La Tunisie a autorisé les exportateurs privés à exporter l’huile d’olive conditionnée et l’huile d’olive biologique dans le cadre du contingent. Combien ces opérateurs peuvent exporter au marché européen dans le cadre de ce régime au cours de la prochaine décade (horizon 2015) ?

* Huile d’olive conditionnée.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années

* Huile d’olive biologique.....mille tonnes pour les 5 prochaines années etMille tonnes pour les 10 prochaines années.

15. La Tunisie a récemment mis en place un cahier des charges pour les exportateurs privés. Pouvez vous estimer l'impact de ce cahier des charges sur les quantités exportées au marché européen par les privés au cours de la prochaine décade (horizon 2015)?

Impact positif

Impact négatif

Observations et commentaires

Merci de votre collaboration. Nous vous informons des résultats du premier tour d'enquête avant de commencer le deuxième tour.

Annexe 2: Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne

Nous collaborons à un projet de recherche appelé «Impact de la libéralisation des échanges agricoles et agroalimentaires entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens». Les activités de ce projet concernent les fruits et légumes et l'huile d'olive dans les pays de l'Union européenne, la Tunisie, l'Egypte, le Maroc, la Turquie et Israël.

Pour la Tunisie, l'activité 5, prévue dans le cadre de ce projet, porte sur l'estimation de l'augmentation future de la production d'huile d'olive et de la proportion de cette augmentation qui sera exportée à l'Union européenne au cours des 5 et 10 prochaines années (horizon 2015) sous différents scénarios de libéralisation du marché communautaire.

Ce travail utilise la méthode DELPHI qui consiste en un processus itératif permettant une présentation anonyme d'un ensemble de jugements émanant de personnes informées, jugements qui sont ensuite soumis à réévaluation. Elle a pour but de rassembler plusieurs avis **d'experts** sur un sujet précis, de mettre en évidence des **convergences d'opinions** et de dégager un éventuel **consensus**.

L'application de cette méthode doit respecter les **principes d'anonymat des experts**, de rétroaction de l'information et des réponses statistiques de groupe à partir desquelles chaque expert réévalue ses opinions. Donc, nous demandons votre participation à cette activité comme un des experts clés dans ce secteur.

Dans le premier tour de l'enquête, vous avez répondu, avec beaucoup de précision, aux questions posées.

Dans ce deuxième tour, nous vous informons anonymement sur la réaction du reste du panel d'experts pour les questions 3, 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 13 afin de modifier vos réponses. Vous pouvez conserver votre première réponse, mais nous vous demandons de bien vouloir la justifier. Pour les questions 1, 2, 4, 10, 11 et 14, nous vous demandons de préciser votre degré d'accord en utilisant l'échelle de 1 à 5.

Merci de votre aide. Nous comptons sur votre participation à ce deuxième tour de l'enquête.

Cordialement

Dr. Boubaker KARRAY

Institut de l'Olivier, BP 256 3000 Sfax

Tel P 20300508, fixe 74 241240, E-mail bkarray@yahoo.fr

Estimation du potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne (Questionnaire du deuxième tour)

1. Les principaux facteurs externes (opportunités et menaces) qui détermineront les exportations tunisiennes d'huile d'olive à l'Union européenne au cours de la prochaine décennie (horizon 2015) sont :

Opportunités : Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Opportunités	Degré d'accord
Accroissement de la demande européenne d'importation d'huile d'olive	
Accroissement de la demande d'huile d'olive sur les marchés émergents tels que les USA, l'Australie, le Canada et le Japon	
Le régime de trafic de perfectionnement actif exonéré de droits de douanes	
Le régime préférentiel (contingent de 57.167 mille tonnes exonéré de droits de douanes)	
Amélioration de l'image de la Tunisie en tant que pays producteur et exportateur d'huile d'olive dans les marchés traditionnels (Union européenne)	
Difficulté d'approvisionnement des conditionneurs européens issue d'une position de cartel des coopératives de production espagnoles	

Commentaires et justification de votre estimation

Menaces : Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Menaces	Degré d'accord
L'importance des prélèvements appliqués aux importations d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal	
L'aide à la production octroyée aux producteurs européens	
Adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage etc....) de plus en plus restrictives.	
L'émergence de nouveaux pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive pouvant bénéficier de certaines préférences tarifaires sur le marché européen	
Commentaires et justification de votre estimation	

2. Les principaux facteurs internes (forces et faiblesses) qui détermineront les exportations tunisiennes d'huile d'olive à l'Union européenne au cours de la prochaine décennie (horizon 2015) sont :

Forces : Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Forces	Degré d'accord
Position géographique stratégique de la Tunisie (proximité de l'Europe, premier marché de consommation d'huile d'olive)	
Diversité du patrimoine oléicole en Tunisie	
Emergence de producteurs tunisiens orientés vers la production des huiles d'olive de qualité et des huiles d'olive conditionnées	
Une main d'œuvre et une traction mécanique relativement moins chères par rapport aux pays européens concurrents.	
Les grandes possibilités de promotion de l'huile d'olive biologique et des signes de qualités (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne)	
La possibilité de promotion de l'olivier à huile en irrigué et à haute densité	
La maîtrise de la sauvegarde du patrimoine oléicole national	
Historique de la Tunisie dans le domaine oléicole (tradition)	
La longue expérience de l'ONH en matière d'exportation	
L'émergence de nouveaux opérateurs privés dans la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive	
L'importance du secteur touristique	
Entrée en production des nouvelles plantations	
Les efforts de promotion pour une meilleure valorisation des exportations emballées	
Politique d'encouragement et d'incitation des promoteurs au niveau de tous les maillons de la filière	

Commentaires et justification de votre estimation

Faiblesses : Veuillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Faiblesses	Degré d'accord
La concentration de près de 70% des plantations oléicoles dans les régions arides et semi-arides de la Tunisie	
Proportion très faible de la superficie d'olivier à huile conduit en irrigué	
Alternance de la production et productivité faible des plantations du fait de la sécheresse et du manque d'entretien, d'aménagement et de restructuration des plantations oléicoles notamment celles sénescentes.	
Absence de stocks de réserve en huile d'olive et des mécanismes d'encouragement et de financement du stockage privé	
Faibles efforts de préservation de la qualité et de valorisation du produit	
Développement de l'esprit de spéculation avec un faible effort de prospection, de sélection et d'étude des marchés et manque manifeste de stratégies marketing	
Difficulté d'accès aux crédits qui ne sont pas généralement disponibles	
Problème d'information à tous les niveaux de la filière huile d'olive	
Absence d'intégrations horizontale et verticale entre les maillons de la filière	
Prépondérance du marché d'huile d'olive en vrac	
Augmentation du coût de production d'huile d'olive	
Augmentation du coût d'exportation d'huile d'olive	
Concentration des exportations tunisiennes d'huile d'olive sur deux marchés (Italie et Espagne)	
Absence de stratégie de long terme pour la filière oléicole	
La rigidité de la réglementation tunisienne concernant l'exportation d'huile d'olive.	
Difficulté de mise en œuvre des acquis de la recherche et de la formation dans le secteur affectant le niveau de qualification des opérateurs et l'effort d'innovation	

Commentaires et justification de votre estimation

3. Supposez que la Tunisie n'est confrontée à aucune contrainte de marché (L'Union européenne élimine toute la protection de son marché et donc la Tunisie peut exporter tout ce qu'elle produit), de combien elle peut augmenter sa production d'huile d'olive au cours des 5 et 10 prochaines années? (Production moyenne au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15)

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Production moyenne (2006-10)	190	
Production moyenne (2011-15)	250	

** La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

4. Les actions qui permettront cette augmentation sont :

Veillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
------------------------------	--------------------------	----------------------------------	----------------------	---------------------------

Actions	Degré d'accord
Extension des superficies d'olives à huile en irrigué	
Extension des superficies d'olives à huile en sec avec révision des densités de plantation	
Restructuration des plantations âgées moyennant l'arrachage et la replantation avec révision des densités	
Promotion des plantations hyper intensives	
Augmentation des rendements des plantations à travers l'application des bonnes pratiques agricoles	
Encouragement en faveur du clonage des variétés tunisiennes en plantations intensives	
Une stratégie oléicole intégrée bien fondée sur des arguments scientifiques, des objectifs clairs et mobilisant des moyens humains et matériels adéquats.	
Renforcement des disponibilités financières au profit de la filière et octroi d'une aide directe aux producteurs	

Commentaires et justification de votre estimation

5. Le contingent annuel accordé à la Tunisie est de 57167 tonnes réparties en quantités mensuelles (1000 tonnes pour les mois de janvier et février, 4000 tonnes pour le mois de mars, 8000 tonnes pour le mois d'avril et 10000 tonnes pour chacun des mois de mai à octobre). Supposez que ce contingent atteint 86 mille tonnes sans changement de la répartition mensuelle; combien la Tunisie peut exporter au marché européen en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années ? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15)

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Exportation en vrac (2006-10)	74	
Exportation en vrac (2011-15)	76	
Exportation en conditionné (2006-10)	4	
Exportation en conditionné (2011-15)	8	

** La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

6. Supposez que ce contingent atteint 86 mille tonnes avec l'augmentation des quantités autorisées en mois de janvier et février de 5 mille tonnes; combien la Tunisie peut exporter au marché européen en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années ? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15 ans)

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Exportation en vrac (2006-10)	71	
Exportation en vrac (2011-15)	76	
Exportation en conditionné (2006-10)	5	
Exportation en conditionné (2011-15)	8	

** La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

7. Supposez que l'Union européenne conserve le régime de Trafic de perfectionnement Actif (TPA) qui permet à des industriels européens d'importer de l'huile d'olive originaire des pays tiers, en franchise de droits de douane, mais sous la condition d'exporter hors l'Union européenne des tonnages d'huile équivalents. Combien la Tunisie peut exporter en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années ? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15 ans)

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Exportations moyennes en TPA (2006-10)	100	
Exportations moyennes en TPA (2011-15)	130	

- *La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

8. Supposer que l'Union européenne supprime le régime TPA. Quelles seraient les conséquences sur les exportations tunisiennes au cours de la prochaine décennie (horizon 2015)?

	Valeur centrale* du 1er tour (%)	Votre estimation (%)
Baisse des exportations de	50	

* *La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

9. Les prélèvements appliqués aux importations européennes d'huile d'olive d'huile d'olive en régime normale s'élèvent à 1245 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge non lampante, 1226 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge lampante et 1346 Euros/tonne pour l'huile d'olive raffinée. Supposer que l'Union européenne baissera de 20% ces prélèvements; combien la Tunisie peut exporter en ce régime au cours des 5 et 10 prochaines années? (Exportations moyennes au cours de la période 2006-10 et de la période 2011-15 ans)

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Exportation en vrac (2006-10)	10	
Exportation en vrac (2011-15)	13	
Exportation en conditionné (2006-10)	2	
Exportation en conditionné (2011-15)	5	

** La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

10. L'article 11 du règlement CE n°865/2004 stipule que si le prix sur le marché communautaire dépasse de manière significative, sur une période d'au moins trois mois, 2846.4 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge extra, 2736 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge et 2438.4 Euros/tonne pour l'huile d'olive lampante, il peut être décidé:

- De suspendre totalement ou partiellement l'application à l'huile d'olive des droits du tarif douanier commun et de définir les modalités de cette suspension,
- D'ouvrir à l'huile d'olive un contingent d'importation auquel sont appliqués des droits de tarif douanier commun réduits et de définir les modalités de gestion dudit quota.

L'impact de ces décisions sur les exportations tunisiennes au marché européen au cours de la prochaine décade (horizon 2015) est :

Veillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Impact de l'application de l'article 11	Degré d'accord
Positif	
Négatif	
Nul	

Commentaires et justification de votre estimation

11. En cas de libéralisation partielle des importations européennes d'huile d'olive, les alternatives souhaitées sont:

Veillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Alternatives de libéralisation partielle	Degré d'accord
Augmentation du contingent sans modification de sa répartition mensuelle	
Augmentation du contingent avec augmentation des quantités mensuelles en janvier et en février	
Réduction des prélèvements appliqués aux importations en régime normal	
Conservation du régime de Trafic de Perfectionnement Actif (TPA)	

Commentaires et justification de votre estimation

12. Supposez une libéralisation totale des importations européennes d'huile d'olive; combien la Tunisie peut exporter au marché européen au cours de la prochaine décade (horizon 2015)?

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Exportation en vrac (2006-10)	148	
Exportation en vrac (2011-15)	191	
Exportation en conditionné (2006-10)	5	
Exportation en conditionné (2011-15)	15	

** La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

13. La Tunisie a autorisé les exportateurs privés à exporter l'huile d'olive conditionnée et l'huile d'olive biologique dans le cadre du contingent. Combien ces opérateurs peuvent exporter au marché européen dans le cadre de ce régime au cours de la prochaine décade (horizon 2015) ?

	Valeur centrale* du 1er tour Mille tonnes	Votre estimation Mille tonnes
Exportation bio (2006-10)	4	
Exportation bio (2011-15)	8	
Exportation en conditionné (2006-10)	5	
Exportation en conditionné (2011-15)	7.5	

** La valeur centrale représente la médiane calculée d'après les réponses des experts lors du premier tour*

Commentaires et justification de votre estimation

14. La Tunisie a récemment mis en place un cahier des charges pour les exportateurs privés. L'impact de ce cahier des charges sur les quantités exportées au marché européen par les privés au cours de la prochaine décade (horizon 2015) est :

Veillez indiquer votre degré d'accord selon l'échelle de 1 à 5 ci-dessous

1=totalement en désaccord	2= assez en désaccord	3=ni en désaccord ni d'accord	4= assez d'accord	5= totalement d'accord
---------------------------	-----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------

Impact	Degré d'accord
Positif	
Négatif	
Nul	

Commentaires et justification de votre estimation

Merci de votre collaboration. Nous vous informons des résultats du deuxième tour d'enquête.

Annexe 3: Production et Exportations d'huile d'olive en Tunisie 1991-2005

Années	Production HO 1000T	Export HO 1000T	Export HO vers l'UE 1000T	Imp UE totales 1000T	Imp UE Extra 1000T	Imp UE Intra 1000T
	1991	280	158	130,586	571,411	134,886
1992	135	96	88,069	371,909	90,798	281,111
1993	210	123	91,55	417,491	92,131	325,36
1994	70	193	160,991	524,758	164,212	360,546
1995	60	90	113,73	474,887	157,924	316,963
Moy	151	132	117	472	128	344
1996	310	29	34,718	443,073	72,561	370,512
1997	90	126	107,976	719,755	155,319	564,436
1998	180	124	96,48	661,363	116,524	544,839
1999	225	164	145,54	706,171	218,079	488,092
2000	115	114	100,607	655,513	108,321	547,192
Moy	184	111	97	637	134	503
2001	30	95	85,047	780,863	130,309	650,554
2002	72	23	19,7026	804,2891	36,7607	767,5284
2003	280	40	36,311	832,6758	102,6978	729,978
2004	130	211	179,2148	964,7102	237,2933	727,4169
2005	200	97,5	96,138	855,483	191,874	663,612
Moy	142	93	83	848	140	708

Source: Eurostat + INS

Annexe 4: Evolution de la balance commerciale des huiles alimentaires

Unité : MD

Années	Exp HO MDT	IMP HV MDT	Balance MDT	IMP/EXP
1991	266808	56100	210708	
1992	138471	52424	86047	
1993	177252	65598	111654	
1994	305271	91613	213658	
1995	216613	111011	105602	
Moyenne	220883	75349	145534	34
1996	117096	112574	4522	
1997	288450	99610	188840	
1998	213300	140200	73100	
1999	382741	126732	256009	
2000	263899	110100	153799	
Moyenne	253097	117843	135254	47
2001	200270	126000	74270	
2002	55764	151500	-95736	
2003	114435	199498	-85063	
2004	707973	208092	499881	
2005	403825	215355	188470	
Moyenne	296453	180089	116364	61

Source: INS

Annexe 5: Contribution DE LA Tunisie à la production mondiale

Unité : 1000T

	Tunisie	Monde	%
1991	280	2502	11,19
1992	135	1988	6,79
1993	210	2076	10,11
1994	70	1966	3,56
1995	60	1795	3,34
	151	2065	7,31
1996	310	2804	11,06
1997	90	2821	3,19
1998	180	2618	6,88
1999	225	2537	8,87
2000	115	2819	4,08
	184	2720	6,77
2001	30	3059	0,98
2002	72	2546	2,83
2003	280	3174	8,82
2004	130	2839	4,58
	128	2904	4,41

Source: FAOSTAT

Annexe 5 bis: Contribution de la Tunisie aux exportations mondiales HO

Unité : 1000T

	Tunisie	Monde	%
1991	158	766	20,63
1992	96	614	15,65
1993	123	620	19,82
1994	193	748	25,80
1995	90	675	13,34
	132	685	19,28
1996	29	600	4,83
1997	126	961	13,11
1998	124	921	13,47
1999	164	964	17,01
2000	114	995	11,45
	111	888	12,54
2001	95	1141	8,33
2002	23	1036	2,22
2003	40	1089	3,67
2004	211	1491	14,16
	92	1189	7,76

Source: FAOSTAT

Annexe 6: Importations européennes d'huile d'olive selon les origines

	1991	1992	1993	1994	1995	Moyenne	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Importations totales HO (tonnes)	571411	371909	417491	524758	474887	472091	780863	804289,1	832675,8	964710,2	855483	847604
Importations originaires des pays tiers (tonnes)	134886	90798	92131	164212	157924	127990	130309	36760,7	102697,8	237293,3	191874	139787
Importations originaires de la Tunisie (tonnes)	130586	88069	91550	160991	113730	116985	85047	19702,6	36311	179214,8	96138	83283
Importations Intracommunautaires (tonnes)	436525	281111	325360	360546	316963	344101	650554	767528,4	729978	727416,9	663612	707818
Pays tiers autres que la Tunisie (tonnes)	4300	2729	581	3221	44194	11005	45262	17058,1	66386,8	58078,5	95736	56504
Tunisie/Extracommunautaire (%)	95	97	99	98	70	91	64	54	35	76	50	60
Extra/total (%)	23	21	20	30	31	27	16	5	12	25	22	16
Tunisie/Total (%)	21	21	20	29	21	25	10	2	4	19	11	10

Sources EUROSTAT + nos calculs

